

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-C) -  
Dépôt le 19/07/2024 - 102544 - 2007 B 07827 - 495 259 061 - AKUO ENERGY SAS



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex



APLITEC SAS  
4-14, rue Ferrus  
75014 Paris

# Akuo Energy S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Akuo Energy S.A.S.

140 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre

APLITEC SAS  
Société de commissariat aux comptes  
Siège social : 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris  
702 034 802 RCS greffe Paris



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

APLITEC SAS  
4-14, rue Ferrus  
75014 Paris

## Akuo Energy S.A.S.

140 Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés de la société Akuo Energy S.A.S.,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Akuo Energy S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Estimations et hypothèses

La note 1.2 « Base de préparation » de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.

- Pertes de valeur des actifs corporels

Les immobilisations corporelles, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 1 457 millions d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 4.3 « Dépréciation des actifs » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation fondés sur les prévisions de flux de trésorerie et nous avons vérifié que les notes 4.1 « Immobilisations corporelles » et 4.3 « Dépréciation des actifs » de l'annexe donnent une information appropriée notamment pour ce qui concerne la révision des tarifs solaires.

- Réévaluation de certaines catégories d'actifs

La note 4.1 « Immobilisations corporelles » de l'annexe précise les modalités d'évaluation retenues pour certaines catégories d'actifs corporels. Nos travaux ont consisté à examiner la méthodologie appliquée, à revoir les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 4.1 « Immobilisations corporelles » de l'annexe donne une information appropriée.

- Impôts différés

La note 9.4 « Impôts différés » de l'annexe précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation des impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que la note 9.4 « Impôts différés » de l'annexe donne une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 10 juin 2024

KPMG SA

Paris, le 10 juin 2024

APLITEC



Marc BALDASSARI

Associé

Maud BODIN VERALDI

Associée



# Akuo Energy SAS

## Etats financiers consolidés 2023

---

## SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	2
COMPTE DE RESULTAT .....	3
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL.....	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	6
NOTES ANNEXES.....	8

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIF (en milliers d'euros)	Note N°	31/12/2023	31/12/2022
<b>Actifs non-courants</b>		<b>1 753 677</b>	<b>1 828 115</b>
Goodwill	4.2	14 757	15 032
Immobilisations incorporelles	4.2	1 904	1 016
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles	4.1	1 457 439	1 508 858
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5	112 136	130 771
Actifs financiers non-courants	4.4	153 156	150 829
Actif d'impôts différés	9.4	14 285	21 608
Autres actifs non-courants			
<b>Actifs courants</b>		<b>334 240</b>	<b>292 924</b>
Stocks d'en-cours de services	3.6	5 180	7 435
Créances clients et autres débiteurs	3.6	92 239	97 840
Créances d'impôt		5 205	7 659
Actifs financiers courants	4.4	7 174	3 178
Autres créances et comptes de régularisation	3.6	12 642	11 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.2	211 800	165 749
<b>Groupes d'actifs destinés à être cédés</b>		<b>35 698</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 123 615</b>	<b>2 121 039</b>

PASSIF (en milliers d'euros)	Note N°	31/12/2023	31/12/2022
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la so</b>	<b>7</b>	<b>134 328</b>	<b>229 080</b>
Capital social		1 771	1 760
Primes		59 132	59 132
Réserves non distribuées		-133 639	-137 168
Réserves correspondant aux autres éléments du résultat	7.5	261 552	313 660
Réserves de conversion		2 748	-2 615
Résultat de l'exercice		-57 237	-5 690
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>7.4</b>	<b>80 895</b>	<b>107 999</b>
<b>Capitaux propres du Groupe</b>		<b>215 223</b>	<b>337 079</b>
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 560 434</b>	<b>1 513 561</b>
Emprunts bancaires non-courants	6.1	704 535	745 497
Comptes courants d'associés	6.1	438 195	346 409
Autres dettes financières non-courantes	6.1	302 179	291 894
Provisions non courantes	8	23 900	17 717
Passifs d'impôts différés	9.4	89 938	110 357
Autres passifs non-courants		1 687	1 687
<b>Passifs courants</b>		<b>308 353</b>	<b>270 399</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	3.6	93 278	90 983
Emprunts et concours bancaires courants	6.1	107 739	111 298
Autres dettes financières courantes	6.1	93 504	57 782
Dettes d'impôts courantes	3.6	3 415	2 374
Autres passifs courants	3.6	10 416	7 962
<b>Groupes de passifs destinés à être cédés</b>		<b>39 605</b>	
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>2 123 615</b>	<b>2 121 039</b>

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Note N°	2023	2022 *
Chiffre d'affaires	3.1	263 403	244 077
Autres produits de l'activité		4 981	4 633
Consommation de matières premières et marchandises		-7 588	-7 404
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-2 264	-2 413
Charges de personnel	3.3	-42 795	-32 365
Autres charges externes	3.2	-59 593	-51 458
Impôts & taxes		-9 943	-8 061
Autres produits d'exploitation	3.4	6 712	8 139
Autres charges d'exploitation	3.4	-5 307	-4 574
<b>Excédent brut d'exploitation</b>		<b>147 605</b>	<b>150 572</b>
Amortissements des installations	4.1	-62 662	-66 091
Autres produits opérationnels	3.5	6 857	12 519
Autres charges opérationnelles	3.5	-56 627	-30 066
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>		<b>35 173</b>	<b>66 933</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	5	-8 204	8 766
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>		<b>26 970</b>	<b>75 699</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6.3	5 594	4 027
Coût de l'endettement financier brut	6.3	-74 135	-70 278
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-68 541</b>	<b>-66 251</b>
Autres produits financiers	6.3	15 172	42 508
Autres charges financières	6.3	-14 365	-42 206
<b>Résultat financier net</b>		<b>-67 734</b>	<b>-65 949</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-40 765</b>	<b>9 751</b>
Charge / produit d'impôt	9.3	-4 549	-8 840
<b>RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>-45 314</b>	<b>910</b>
Résultat des activités abandonnées		-1 337	-1 428
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>-46 651</b>	<b>-518</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	7.4	-10 586	-5 171
<b>RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la Société</b>		<b>-57 237</b>	<b>-5 690</b>

(\*) Les chiffres de 2022 sont retraités de l'activité biomasse note 1.7 classement de l'activité biomasse en activités abandonnées.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note N°	2023	2022
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>-46 651</b>	<b>-518</b>
<b>Éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat</b>			
Réévaluation des immobilisations corporelles (1)	4.1	-74 990	54 487
Impôts différés liés aux réévaluations des immobilisations		10 752	-8 801
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies	3.3	-118	590
Impôts différés liés aux variations des écarts actuariels liés au			
<b>Éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat</b>			
Variations de juste valeur des instruments de couverture (1)	6.4	-11 011	76 472
Impôts différés liés aux variations de valeur des instruments de	9.4	2 184	-12 260
Écarts de change résultant de la conversion des activités à		5 110	951
<b>RESULTAT GLOBAL</b>		<b>-114 722</b>	<b>110 920</b>
Dont part du groupe		-100 329	75 014
Dont participation ne donnant pas le contrôle		-14 392	25 563

- (1) Dont incidence des participations dans les entités mises en équivalence sur l'exercice 2023 :
- a. Réévaluation des immobilisations corporelles : -19,9M€
  - b. Impôts différés sur la réévaluation des immobilisations corporelles : +4,3M€
  - c. Réévaluation des instruments de couverture : -3,6M€
  - d. Impôts différés sur la réévaluation des instruments de couverture : +0,7M€
- (2) Dont incidence des participations dans les entités mises en équivalence sur l'exercice 2022 :
- a. Réévaluation des immobilisations corporelles : +66,9 M€
  - b. Impôts différés sur la réévaluation des immobilisations corporelles : -14,4M€
  - c. Réévaluation des instruments de couverture : +0,4 M€
  - d. Impôts différés sur la réévaluation des instruments de couverture : -0,1M€

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves non distribuées	Réserves correspondant aux autres éléments du résultat global	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Part groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Salde au 31 décembre 2021</b>	<b>1 758</b>	<b>56 104</b>	<b>-111 361</b>	<b>253 875</b>	<b>-1 541</b>	<b>3 355</b>	<b>202 190</b>	<b>80 713</b>	<b>282 903</b>
Résultat de la période						-5 690	-5 690	5 171	-518
Variation des réserves de conversion				-0	646		646	305	951
Variation de juste valeur des instruments financiers				42 288			42 288	21 923	64 212
Réévaluation des immobilisations corporelles				37 183			37 183	8 503	45 685
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies				587			587	4	590
<b>Résultat global</b>				<b>80 058</b>	<b>646</b>	<b>-5 690</b>	<b>75 014</b>	<b>35 906</b>	<b>110 920</b>
Affectation du résultat			3 355			-3 355	-8	-0	-0
Variation de périmètre	0	0	33 834	-32 115	-1 719	-0	-0	-2 116	-2 117
Dividendes versés			-0				-0	-1 076	-1 076
Augmentation capital	2	617	0				619	-0	619
Remboursement d'obligations convertibles			-48 987				-48 987		-48 987
Paiement en actions			4 074				4 074		4 074
Variation de pourcentage d'intérêt			-19 576	11 854	-1		-7 723	-5 765	-13 488
Autres variations		2 412	1 493	-11			3 894	337	4 231
<b>Salde au 31 décembre 2022</b>	<b>1 760</b>	<b>59 132</b>	<b>-137 168</b>	<b>313 660</b>	<b>-2 615</b>	<b>-5 690</b>	<b>229 080</b>	<b>107 999</b>	<b>337 079</b>
Résultat de la période						-57 237	-57 237	10 586	-46 651
Variation des réserves de conversion				-0	5 243		5 243	-133	5 110
Variation de juste valeur des instruments financiers				-6 062			-6 062	-2 764	-8 826
Réévaluation des immobilisations corporelles				-42 158			-42 158	-22 080	-64 238
Variations des écarts actuariels liés au régime à prestations définies				-116			-116	-1	-118
<b>Résultat global</b>				<b>-48 336</b>	<b>5 243</b>	<b>-57 237</b>	<b>-100 330</b>	<b>-14 392</b>	<b>-114 722</b>
Affectation du résultat			-5 690			5 690			
Variation de périmètre	-0		-147		120		-27	4	-23
Dividendes versés			0				0	-11 573	-11 573
Augmentation capital	11		-11				0	6	6
Paiement en actions			6 191				6 191		6 191
Variation de pourcentage d'intérêt			-170	991			820	-1 058	-238
Autres variations			3 357	-4 763			-1 406	-90	-1 496
<b>Salde au 31 décembre 2023</b>	<b>1 771</b>	<b>59 132</b>	<b>-133 639</b>	<b>261 552</b>	<b>2 748</b>	<b>-57 237</b>	<b>134 328</b>	<b>80 895</b>	<b>215 223</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	2023	2022 *
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>-45 314</b>	<b>910</b>
Elim. du résultat des mises en équivalence	8 204	-8 766
Elim. des amortissements et provisions	78 870	73 688
Elim. des plus ou moins-values de cessions	18 544	9 787
Elim. des produits de dividendes	-15	-20
Autres charges et produits calculés	6 749	1 426
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>67 037</b>	<b>77 024</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4 549	8 821
Elim. du coût de l'endettement financier net	68 541	64 566
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>140 127</b>	<b>150 411</b>
Incidence de la variation du BFR	15 193	46 188
Impôts payés	-5 258	-11 496
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>	<b>9 935</b>	<b>34 692</b>
Flux généré par les activités abandonnées	3 017	3 826
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>153 080</b>	<b>188 928</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-132 381	-101 720
Acquisition d'actifs financiers	-5 917	-4 234
Augmentation des prêts et avances consentis	-35 561	-12 732
Augmentation de la trésorerie non disponible (DSRA)	-1 042	-3 776
Prises de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie	150	6
<b>Investissements</b>	<b>-174 750</b>	<b>-122 456</b>
Diminution des prêts et avances consentis	11 354	8 785
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	50	2 989
Cession d'actifs financiers	151	7 857
Dividendes reçus	1 861	20
Diminution de la trésorerie non disponible (DSRA)	6 604	3 850
Pertes de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie	-86	-6 256
<b>Désinvestissements</b>	<b>19 935</b>	<b>17 245</b>
Flux d'investissement des activités abandonnées	-83	-13
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-154 898</b>	<b>-105 224</b>
Augmentations de capital	-111	-3 696
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-437	-16
Emission d'emprunts	263 353	213 446
Remboursement d'emprunts	-133 674	-165 738
Intérêts financiers nets versés	-63 923	-58 675
Dividendes payés aux minoritaires	-11 573	-1 094
Autres flux liés aux opérations de financement	3	-3 261
Opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-344	-13 554
Flux de financement des activités abandonnées	-2 584	-3 426
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>50 662</b>	<b>-36 014</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>48 843</b>	<b>47 690</b>
Trésorerie d'ouverture	165 744	115 168
Trésorerie de clôture	211 764	165 744
Trésorerie de clôture des activités abandonnées	1 835	1 074
Incidence des changements de principes comptables	-136	2 279
Incidence de la variation des taux de change	-852	1 682

(\*) Les chiffres de 2022 sont retraités de l'activité biomasse note 1.7 classement de l'activité biomasse en activités abandonnées.

## SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES

1	Principes comptables .....	8
2	Evènements significatifs de l'exercice .....	17
3	Éléments de l'activité opérationnelle .....	20
4	Éléments relatifs aux investissements .....	29
5	Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	40
6	Éléments relatifs au financement .....	41
7	Capitaux propres .....	53
8	Provisions et passifs éventuels .....	56
9	Impôts sur le résultat .....	58
10	Catégories et hiérarchie de juste valeur d'actifs et passifs financiers .....	61
11	Autres informations .....	62
12	Evènements postérieurs à la clôture.....	64
13	Périmètre de consolidation.....	65

## NOTES ANNEXES

### 1 Principes comptables

#### 1.1 Cadre général d'environnement

La société Akuo Energy est une société par actions simplifiée de droit français dont le siège est situé en France, à Paris. Le Groupe Akuo Energy (ci-après également dénommé « le Groupe ») est spécialisé dans la mise en œuvre d'unités de production d'énergie à partir de ressources renouvelables : éolien, solaire et hydro-électrique. Également, le Groupe développe des solutions de stockage d'énergie en lien avec ses activités.

Les activités du Groupe se développent sur un modèle économique qui concilie respect de l'environnement et performance énergétique.

Le Groupe est un opérateur industriel intégré dont l'intervention concerne le cycle de vie des centrales électriques : études, conception, financement, construction, exploitation et maintenance.

#### 1.2 Base de préparation

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. L'euro est la monnaie fonctionnelle du Groupe.

Conformément aux prescriptions IFRS, les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception :

- Des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur ;
- De certains types d'actifs corporels enregistrés selon le modèle de la réévaluation.

L'établissement des états financiers consolidés, conformément aux normes comptables

Le Groupe comprend des sociétés holding, de prestations de services, des sociétés en développement, en financement, en construction et en exploitation.

Le Groupe possède une dimension internationale, comme en témoigne la variété de ses implantations à travers le monde.

Les présents états financiers consolidés concernent la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 comprenant la société mère et ses filiales. Les comptes individuels de la société mère et de l'ensemble des filiales dans le périmètre de consolidation sont clôturés au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés du Groupe seront soumis à l'assemblée générale pour approbation en juin 2024.

internationales, nécessite que le Groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, passifs, passifs éventuels, capitaux propres et résultat du Groupe.

La Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs, passifs et passifs éventuels. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses con-

cerne principalement la juste valeur des immobilisations corporelles enregistrées selon le modèle de la réévaluation, la dépréciation des autres actifs immobilisés et la recouvrabilité des impôts différés actifs.

Les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés concernent en

particulier le traitement des contrats clients. En effet, la Direction Générale considère sur la base de l'analyse des contrats que les actifs de production sont exclus du périmètre d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de services ». L'ajout de références à IFRS 15 dans les dispositions d'IFRIC 12 n'a pas conduit le Groupe à changer son appréciation.

### 1.3 Référentiel comptable appliqué

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2023. Ces normes comptables internationales sont constituées des IFRS (International Financial Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards), ainsi que de leurs interprétations.

Il convient par ailleurs de noter que le Groupe n'applique pas, au cas d'espèce, les normes IFRS 8 « Secteurs Opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action » qui ne sont pas obligatoires pour les sociétés n'émettant pas des actions ou des obligations cotées sur un marché réglementé.

Le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

#### Nouvelles normes applicables en 2023

Les normes et amendements suivants n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés du Groupe :

- Amendements d'IAS 1 sur les Informations à fournir sur les méthodes comptables.

- Amendements d'IAS 8 « Définition d'une estimation comptable ».
- Amendement d'IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction ».
- Amendements à la norme IAS 12 « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 »

Ces amendements entrent en vigueur à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2023.

#### Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union européenne mais pouvant être applicables par anticipation au 31 décembre 2023

- Amendements à IAS 7 et IFRS 7 « Accords de financement de fournisseurs »

Le Groupe n'a pas démarré l'analyse des impacts éventuels sur ses comptes consolidés.

## 1.4 Principes comptables généraux

Les principes comptables généraux sont énoncés ci-dessous. Certains détails sont également décrits au niveau de chaque Note Annexe.

### Périmètre et méthodes de consolidation

#### Entités contrôlées

La notion de contrôle d'une entité est définie sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- L'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- Et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En l'espèce, dans le Groupe, le contrôle des entités détenues à moins de 50% peut s'expliquer par l'une des situations suivantes :

- Le Groupe détient plus de 50% des droits de vote ;
- Le Groupe est l'opérateur du projet (disposant à ce titre d'un pouvoir irrévocable) et les droits des autres investisseurs sont jugés essentiellement protectifs.

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés, selon la méthode de l'intégration globale, à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Toutes les transactions entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe.

#### Entreprises associées

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle exclusif ni le contrôle conjoint. L'influence notable est généralement présumée exister si le Groupe détient au moins 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

Les états financiers des entreprises associées sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date à laquelle l'influence notable est constatée jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur. Dans le cas de valeur négative des titres en équivalence, une provision est constatée dans les comptes pour le montant négatif.

## 1.5 Regroupements d'entreprises

### Acquisition d'intérêts conférant le contrôle

#### Entités constituant une entreprise

Lors de la prise de contrôle d'une entité, les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur sauf exceptions spécifiquement prévues par la norme IFRS 3.

Le goodwill inscrit au bilan consolidé représente la différence entre :

- La somme des éléments suivants :
  - La contrepartie transférée,
  - Le montant de la participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, déterminé soit sur la base de leur juste valeur (méthode du goodwill complet) soit sur la base de leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs nets identifiables acquis (méthode du goodwill partiel). L'option pour la méthode du goodwill partiel, retenue jusqu'à date, mais ouverte transaction par transaction, est susceptible de faire l'objet de traitements différents pour de futures acquisitions (option possible pour la méthode du goodwill complet),
  - Et, si le regroupement est réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la quote-part détenue précédemment par le Groupe ;
- Et le montant net des actifs identifiables acquis et passifs repris, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition (sauf exceptions).

Lorsque la différence est négative, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les compléments de prix éventuels sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie

éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Sinon, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat. Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle pour finaliser la comptabilité d'acquisition. Les coûts liés au regroupement d'entreprise sont maintenus en charges.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués de manière plus fréquente dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeur.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère et tout ajustement à la juste valeur de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette entité étrangère sont traités comme des actifs et passifs de cette entité étrangère et convertis au cours de clôture.

#### Entités ne constituant pas une entreprise

Dans les pratiques du Groupe, les acquisitions d'entités portant des projets de centrales en développement sont identifiées comme des acquisitions d'un actif ou d'un groupe d'actifs qui ne constituent pas une entreprise. Elles sont donc exclues du champ d'application de la norme IFRS 3.

Dans ce cas, le coût d'acquisition de cet actif ou du groupe d'actifs est alors intégralement attribué aux actifs et passifs individuels identifiables au prorata de leurs justes valeurs relatives à la date d'acquisition. Ces acquisitions ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'un goodwill.

### Variations de pourcentages d'intérêts sans perte de contrôle

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

### Variations de pourcentages d'intérêts avec perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il déconsolide les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le

contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale.

Ainsi, les cessions d'intérêts qui entraînent la perte de contrôle exclusif, donnent lieu en règle générale à la constatation d'un résultat de cession comptabilisé en résultat, calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée est ainsi évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

## 1.6 Méthodes de conversion

### Transactions libellées en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires évalués au coût et libellés en devises étrangères sont enregistrés et conservés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaie étrangère sont convertis en utilisant le cours de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminé.

Le tableau ci-dessous présente le cours de change pour les principales devises du Groupe :

Taux (devises)	2023		2022	
	Taux Clôture	Taux Moyen	Taux Clôture	Taux Moyen
Dirham EAU	0,246	0,252	0,255	0,258
Peso Argentin	0,001	0,003	0,005	0,007
Dollar Australien	0,615	0,614	0,637	0,659
Lev Bulgare	0,511	0,511	0,511	0,511
Peso Colombien (milliers)	0,234	0,214	0,193	0,224
Euro	1,000	1,000	1,000	1,000
Dollar de Hong Kong	0,116	0,118	0,120	0,121
Kuna Croate	1,000	1,000	0,133	0,133
Rupiah Indonésienne (milliers)	0,059	0,061	0,061	0,064
Dollar jamaïcain	0,006	0,006	0,006	0,006
Tugrik Mongol (milliers)	0,263	0,266	0,272	0,302
Roupie Mauricienne	0,021	0,020	0,021	0,021
Nouveau Sol	0,244	0,247	0,246	0,248
Zloty Polonais	0,230	0,220	0,214	0,213
Dinar Serbe	0,009	0,009	0,009	0,009
Nouvelle Livre Turque	-	-	0,050	0,057
Karbovanet Ukrainien	0,024	0,025	0,025	0,029
Dollar US	0,905	0,925	0,938	0,950
Peso Uruguayen	0,023	0,024	0,024	0,023
Francs CFA BCEAO (milliers)	1,524	1,524	1,524	1,524
Francs CFP (milliers)	8,380	8,380	8,380	8,380

## Etats financiers libellés en devises

Les actifs et passifs des sociétés intégrées au périmètre et exprimés en devises étrangères, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Cette conversion s'applique à l'ensemble des éléments bilanciaux y compris les goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de l'année (cours jugé être une approximation raisonnable du cours de change aux dates de transaction).

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie d'une réserve de conversion au sein des capitaux propres.

Un prêt auprès d'une filiale à l'étranger dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une part nette de l'investissement net du Groupe dans cette activité à l'étranger. Les écarts de conversion provenant d'un élément monétaire faisant partie d'un investissement net sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global dans la rubrique réserves de conversion et comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'investissement net.

## 1.7 Classement de l'activité biomasse en activité abandonnée

Conformément à la norme IFRS 5 « actifs et passifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification.

Les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes distinctes du bilan. Les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, une fois classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

Le 8 novembre 2023, le Groupe a reçu une offre ferme portant sur la cession des activités de biomasse en Croatie et de leur holding Energo Holdco, leur cession étant considérée comme étant hautement probable dans les mois à venir, l'ensemble des actifs et passif des entités suivantes est classés en « Groupe d'actifs destinés à être cédés » :

- Energo holdco
- Elektrana Grubisno Polje (ex-Energostatik)
- Sirocco

### Impacts IFRS 5 dans le bilan 2023

Tous les actifs et passifs des activités de biomasses en Croatie et de leur holding Energo Holdco ont été reclassés après élimination des intragroupes entre les entités du périmètre Biomasse et élimination des intragroupes avec les entités du Groupe dont l'activité est poursuivie.

L'impact de l'application de la norme IFRS5 sur le bilan au 31 décembre 2023 est le suivant :

<b>ACTIF (en milliers d'euros)</b>	<b>IFRS 5 - 2023</b>
<b>Actifs non-courants</b>	<b>-32 261</b>
Immobilisations incorporelles	-22
Immobilisations corporelles	-30 409
Actifs financiers non-courants	-1 829
<b>Actifs courants</b>	<b>-3 437</b>
Stocks d'en-cours de services	-111
Créances clients et autres débiteurs	-1 038
Autres créances et comptes de régularisation	-454
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-1 835
<b>Groupes d'actifs destinés à être cédés</b>	<b>35 698</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	

<b>PASSIF (en milliers d'euros)</b>	<b>IFRS 5 - 2023</b>
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	
<b>Passifs non courants</b>	<b>-38 221</b>
Emprunts bancaires non-courants	-19 388
Autres dettes financières non-courantes	-18 158
Passifs d'impôts différés	-675
<b>Passifs courants</b>	<b>-1 384</b>
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	-1 367
Autres passifs courants	-17
<b>Groupes de passifs destinés à être cédés</b>	<b>39 605</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	

## Présentation au compte de résultat et dans le tableau de flux de trésorerie

L'impact de l'application d'IFRS 5 dans le compte de résultat 2023 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2023 Proforma	Résultat de l'ensemble Biomasse	Intégrés avec l'ensemble Biomasse	Retraitement IFRS 5	2023
Chiffre d'affaires	272 410	9 007		-9 007	263 403
Autres produits de l'activité	6 300	422	-897	-1 319	4 981
Consommation de matières premières et marchandises	-13 080	-5 492		5 492	-7 588
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	-2 264				-2 264
Charges de personnel	-43 049	-253		253	-42 795
Autres charges externes	-60 144	-551		551	-59 593
Impôts & taxes	-10 097	-154		154	-9 943
Autres produits d'exploitation	6 717	5		-5	6 712
Autres charges d'exploitation	-6 364	-160	897	1 057	-5 307
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>150 429</b>	<b>2 824</b>		<b>-2 824</b>	<b>147 605</b>
Amortissements des installations	-63 952	-1 289		1 289	-62 662
Autres produits opérationnels	7 226	368		-368	6 857
Autres charges opérationnelles	-56 667	-40		40	-56 627
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES</b>	<b>37 036</b>	<b>1 862</b>		<b>-1 862</b>	<b>35 173</b>
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-8 204				-8 204
<b>RESULTAT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES après Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>28 832</b>	<b>1 862</b>		<b>-1 862</b>	<b>26 970</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 413		181	181	5 594
Coût de l'endettement financier brut	-76 839	-2 704		2 704	-74 135
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-71 426</b>	<b>-2 704</b>	<b>181</b>	<b>2 885</b>	<b>-68 541</b>
Autres produits financiers	12 976	0		-0	12 976
Autres charges financières	-12 186	-198	-181	16	-12 169
<b>Résultat financier net</b>	<b>-70 636</b>	<b>-2 901</b>		<b>2 901</b>	<b>-67 734</b>
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-41 804</b>	<b>-1 039</b>		<b>1 039</b>	<b>-40 765</b>
Charge / produit d'impôt	-4 847	-297		297	-4 549
<b>RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>-46 651</b>	<b>-1 337</b>		<b>1 337</b>	<b>-45 314</b>
Résultat des activités abandonnées		1 337		-1 337	-1 337
<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>	<b>-46 651</b>				<b>-46 651</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	-10 586				-10 586
<b>RESULTAT NET attribuable aux propriétaires de la Société</b>	<b>-57 237</b>				<b>-57 237</b>

Dans le tableau de flux de trésorerie 2023, le Groupe a présenté les flux relatifs à l'ensemble biomasse en Croatie dans des lignes séparées pour chaque grands agrégats (activités, investissement, financement).

Les flux intragroupes entre les activités continuées et les activités abandonnées ont été reclassés dans la rubrique « Flux générés par les activités abandonnées » quel que soit leur nature (investissement, financement, variation de BFR). Ainsi les flux d'investissement et de financement présentés dans le TFT n'incluent pas les investissements dans l'activité biomasse.

L'impact de l'application d'IFRS 5 dans le tableau de flux de trésorerie 2023 est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2023 Proforma	Flux de trésorerie de l'ensemble de Biomasse	Intragroupes avec l'ensemble Biomasse	Retraitement IFRS 5	2023
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>	<b>-46 651</b>	<b>-1 337</b>	<b>0</b>	<b>1 337</b>	<b>-45 314</b>
Elim. du résultat des mises en équivalence	8 204	0		0	8 204
Elim. des amortissements et provisions	80 160	1 289		-1 289	78 870
Elim. des plus ou moins-values de cessions	18 524	-20		20	18 544
Elim. des produits de dividendes	-15	0		0	-15
Autres charges et produits calculés	6 732	-17		17	6 749
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES</b>	<b>66 954</b>	<b>-84</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>67 037</b>
Elim. de la charge (produit) d'impôt	4 847	297		-297	4 549
Elim. du coût de l'endettement financier net	71 426	2 704	181	-2 885	68 541
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER</b>	<b>143 226</b>	<b>2 918</b>	<b>181</b>	<b>-3 099</b>	<b>140 127</b>
Incidence de la variation du BFR	15 333	346	-206	-140	15 193
Impôts payés	-5 480	-223		223	-5 258
<b>Variation du besoin en fond de roulement</b>	<b>9 853</b>	<b>124</b>	<b>-206</b>	<b>82</b>	<b>9 935</b>
Flux généré par les activités abandonnées		-3 041	24	3 017	3 017
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>	<b>153 080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>153 080</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-132 507	-126		126	-132 381
Acquisition d'actifs financiers	-5 917	0		0	-5 917
Augmentation des prêts et avances consentis	-35 577	-16		16	-35 561
Augmentation de la trésorerie non disponible (DSRA)	-1 042	0		0	-1 042
Prises de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie	150			0	150
<b>Investissements</b>	<b>-174 893</b>	<b>-143</b>		<b>143</b>	<b>-174 750</b>
Diminution des prêts et avances consentis	11 354	0		0	11 354
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	110	60		-60	50
Cession d'actifs financiers	151	0	0	0	151
Dividendes reçus	1 861	0		0	1 861
Diminution de la trésorerie non disponible (DSRA)	6 604	0		0	6 604
Pertes de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie	-86			0	-86
<b>Désinvestissements</b>	<b>19 995</b>	<b>60</b>		<b>-60</b>	<b>19 935</b>
Flux d'investissement des activités abandonnées		83		-83	-83
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-154 898</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-154 898</b>
Augmentations de capital	-111	337		-337	-448
Cession (acquisition) nette d'actions propres	-437	0		0	-437
Emission d'emprunts	264 852	1 499		-1 499	263 353
Remboursement d'emprunts	-135 374	-1 700		1 700	-133 674
Intérêts financiers nets versés	-66 306	-2 383		2 383	-63 923
Dividendes payés aux minoritaires	-11 573	-337		337	-11 236
Autres flux liés aux opérations de financement	3	0		0	3
Opérations avec les intérêts ne conférant pas le contrôle	-344			0	-344
Flux de financement des activités abandonnées		2 584		-2 584	-2 584
<b>FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	<b>50 662</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 662</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>48 843</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 843</b>
Trésorerie d'ouverture	165 744	0		0	165 744
Trésorerie de clôture	211 764			0	211 764
Trésorerie de clôture des activités abandonnées	1 835			0	1 835
Incidence des changements de principes comptables	-136	0		0	-136
Incidence de la variation des taux de change	-852	0		0	-852

## 2 Evènements significatifs de l'exercice

### 2.1 Evènements relatifs à l'exploitation

#### 2.1.1 Activité relative aux projets du Groupe

##### Solaire

###### Mises en service

Sur l'exercice, le Groupe a mis en service sept nouvelles centrales :

- Cintegabelle, projet de solaire flottant (8,7 MW) en France métropolitaine ;
- Gouts, projet de solaire flottant (11 MW) en France ;
- Agrimarguerite, projet solaire avec stockage (1,5 MW / 4,6 MWh) en Outre-mer (Guadeloupe) ;
- Hamaha, projet solaire avec stockage en Outre-mer (Mayotte)
- Matrisol, projet solaire (53 MW en République dominicaine
- Phinie, projet solaire (25 MW en République dominicaine
- Planeta Rica, projet solaire en Colombie

###### Projets en construction

En 2023, Akuo a démarré la construction de deux projets :

- Santos, projet solaire (181 MW) au Portugal
- Murellu, projet solaire avec stockage (1,8 MW / 5,2 MWh) en Corse

En parallèle, le Groupe a poursuivi la construction de trois centrales :

- Lesport, projet solaire avec stockage (1,35 MW / 2,9 MWh,) en Outre-mer (Mayotte)
- Punta Cana BESS, projet stockage (0,5 MWh) en République dominicaine.
- Chile PMGD, portefeuille de projets solaires (80 MW) au Chili.

###### Repowering

Sur l'exercice, le Groupe a finalisé le repowering de la centrale solaire Le Syndicat (2,3 MW) en Outre-mer (La Réunion).

En parallèle, les équipes ont poursuivi le repowering de :

- la centrale solaire Pierrefonds (capacité 2,1 MW qui sera portée à 2,3 MW) en Outre-mer -La Réunion) ;
- la partie stockage de la centrale solaire et stockage Mortella en Corse avec pour objectif de porter la capacité de stockage à 16,7 MWh contre 7 MWh actuellement ;
- la partie stockage de la centrale solaire et stockage Bardzour en Outre-mer (La Réunion) avec pour objectif de porter la capacité de stockage à 18,7 MWh contre 9 MWh actuellement.

###### Capacité en exploitation et en construction

Fin 2023, le Groupe disposait :

- D'une capacité électrique en exploitation et en construction de 1,7 GW
- D'une puissance de stockage en exploitation et en construction de 99 MWh

###### Révision des tarifs solaires en France

En 2020, l'Assemblée nationale avait adopté un amendement du Gouvernement au projet de Loi de Finances 2021 visant à renégocier les tarifs d'achat applicables aux projets solaires bénéficiant des

arrêtés tarifaires de 2006 et 2010 pour les parcs de plus de 250kWc. Les décrets d'application et le nouvel arrêté tarifaire étaient parus en fin d'année 2021 et applicables à compter du 1er décembre 2021.

15 centrales photovoltaïques d'Akuo Energy étaient concernées par ce décret. Par une décision du 27 janvier 2023, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de l'arrêté tarifaire de 2021 précité au motif qu'il institue une « aide nouvelle » au sens du règlement européen 2015/1589.

En juin 2023, le Gouvernement a pris acte de cette décision du Conseil d'Etat et a décidé de ne pas poursuivre la révision de ces contrats photovoltaïques. Les producteurs concernés se sont ainsi individuellement vu notifier la poursuite de leur tarif historique à compter de la date de la décision du Conseil d'Etat.

Rappelons que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 du Groupe avaient déjà été établis sur la base desdits tarifs initiaux.

### Biomasse

Suite à la cession en 2021 des actifs Biomasse en France, le Groupe ne dispose que d'un actif biomasse en Croatie (5 MW / 7 MWth) au 31 décembre 2023.

Compte tenu du processus de cession en cours, la centrale de co-génération Energestatik (5 MW / 7 Mth) est comptabilisé en 2023 en tant qu'actif destiné à la vente.

### Energie hydroélectrique

Le Groupe dispose de 7 sept centrales en exploitation en Bulgarie représentant une capacité installée de 69 MW.

### Projets lauréats

Sur l'exercice écoulé, le Groupe a notamment été lauréat de :

- Un projet de stockage (Boulouparis) en Outre-mer (Nouvelle-Calédonie) d'une puissance de plus de 200 MWh. Ce projet renforce l'implantation d'Akuo qui compte déjà 3 centrales solaires avec stockage en exploitation en Nouvelle-Calédonie
- Trois projets en agrivoltaïsme en France métropolitaine: Somberton (31 MW), Saulieu (8,5 MW), Saint-Martin-de-la-Mer (9,9 MW)

### Macédoine du Nord

Akuo dispose d'un projet solaire en développement d'une capacité de 450 MW en Macédoine du Nord où le Groupe s'est vu accorder le statut d'investisseur stratégique.

### Portugal

L'année 2023 a été marquée par le démarrage de la construction du projet Santas (181 MW) qui est l'un des trois projets lauréats d'un appel d'offre remporté en 2019 représentant une capacité totale de près de 450 MW.

En parallèle, les équipes ont poursuivi de développement d'autres projets dans le pays dont notamment les extensions des projets Santas (45,3 MW), Polvorão (24,6 MW) et Margalha (20 MW).

### Acquisitions

Le Groupe a réalisé l'acquisition de Cabreto, projet solaire en développement (55MW) en République dominicaine pour un financement prévu en 2024.

Akuo a également finalisé l'acquisition d'Arica I, projet de solaire avec stockage (224 MW / 1100 MWh) en développement au Chili

### Financement corporate

Sur l'exercice, le Groupe a réalisé une émission obligataire verte d'un montant de 40,7 millions d'euros pour une maturité de cinq ans.

L'objectif était de refinancer un emprunt obligataire venant à échéance en décembre 2023.

Fin 2023, Akuo disposait ainsi de quatre obligations en circulation d'un montant nominal global de 184,4 millions d'euros. Les différentes souches obligataires sont cotées sur le marché Euronext Access géré par Euronext à Paris.

## 2.2 Opérations sur le périmètre consolidé

Le périmètre a été impacté par les événements ci-après :

### Acquisitions de projets en développement au Chili

Le Groupe a poursuivi l'acquisition des sociétés développant des projets solaires au Chili. L'entité acquise en 2023 est la suivante :

- Sol Del Sur 8 Spa

L'acquisition de cette société a été réalisée par Akuo PMGD Holding, détenue à 51% par le Groupe.

### Acquisitions sans changement de contrôle

Le Groupe a racheté les parts minoritaires (1,75%) d'Akuo Energy Polska. Le Groupe détient désormais 100% du capital de cette société.

Le Groupe a racheté les parts minoritaires (5%) d'Akuo Energy des Alpes. Le Groupe détient désormais 100% du capital de cette société.

Le Groupe a également racheté les parts minoritaires (30%) de Matrix Power D.O.O. Le Groupe détient désormais 100% du capital de cette société.

Le Groupe a acquis la société Portosolar SAS qui détient 10% de Himalaya Portfolio Lda. Le Groupe détient désormais 90% de Himalaya Portfolio Lda ainsi que ses filiales Amargilha et Revendosol.

Par ailleurs, dans le cadre l'opération capitalistique avec ICG infra réalisée par les cofondateurs en 2022, le Groupe s'est doté également de moyens financiers supplémentaires grâce à un nouvel apport en compte courant d'actionnaires d'un montant de 100 millions d'euros sur l'exercice.

### Autres acquisitions

Les sociétés suivantes sont entrées dans le périmètre de consolidation, à la suite de leur acquisition par le Groupe :

- Green Energy Aggregator Services
- Portosolar

### Liquidation et cessions

Le Groupe a procédé à la liquidation de l'entité mongole Akuo Steppe Energy.

### Créations et franchissement de seuils

Les entités ci-dessous sont entrées dans le périmètre de consolidation par voie de création ou franchissement de seuil :

- AKUO ENERGY NEW ZEALAND
- AKUO SERVICES PORTUGAL
- TARRO, LDA
- FPV MURELLU
- FPV CAPU DI PADULA
- Fpv Piton Soley SAS
- FPV RAVINE BLANCHE
- FERME D'AKUO 8
- FERME D'AKUO 12
- ARGYROMYLOS SOLAR
- CASTELLU ENERGIE

Portosolar 2 SAS et Everest Green Portfolio, LDA sont entrées dans le périmètre à la suite du transfert de titres de Solstido Lda auprès de Himalaya Portfolio Lda vers Everest Green Portfolio LDA.

## Gouvernance et recherche de partenaire stratégique

Le Groupe avait annoncé début 2023 :

- La nomination d'un nouveau Directeur Général et Directeur Financier
- avoir lancé un processus de recherche de partenaire stratégique avec pour objectif d'apporter les moyens financiers nécessaires au financement du portefeuille important de projets qui atteint désormais plus de 20 GW.

Les discussions qui portaient sur un renforcement des fonds propres au niveau corporate et qui auraient pu se traduire par un changement de contrôle du Groupe, ont été arrêtées, faute d'accord sur différents points avec les partenaires financiers.

Cet élément ne remet pas en cause l'objectif de trouver un partenaire financier pour répondre aux besoins croissants en fonds propres au niveau des projets.

## 3 Éléments de l'activité opérationnelle

### Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires inclut :

- les ventes d'énergie des centrales en exploitation.
- les ventes de biens et de services : produits liés aux contrats de développement et de financement, aux contrats d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, aux contrats de constructions clés en main, aux ventes de GEM® et de panneaux photovoltaïques et aux contrats de supervisons et maintenance à des sociétés consolidées par mise en équivalence.

### Ventes d'énergie

Le chiffre d'affaires de la vente d'énergie et de vapeur correspond aux revenus provenant des centrales en activité détenues et contrôlées par le Groupe. Les revenus de vente d'électricité sont très majoritairement adossés à des contrats garantissant le prix de vente au Kwh pour une longue durée. Le Groupe peut également être amené à vendre de l'électricité sur le marché.

Ces contrats sont essentiellement conclus avec des entreprises détenues en partie par

l'État ou avec des entreprises privées (corporate PPA). Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client.

### Ventes de biens et services

Les ventes de services comprennent les revenus relatifs aux contrats de développement et financement de projets, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de construction clés en main, de ventes de GEM®, et de panneaux photovoltaïques et de supervision et de maintenance auprès de projets qui ne sont pas contrôlés par le Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de l'exécution de la prestation correspondant au transfert de contrôle au client.

### Autres produits liés à l'activité

Les autres produits liés à l'activité correspondent aux produits d'exploitation qui ne sont pas rattachés à des contrats avec les clients.

## Subventions

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reconnues à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront effectivement perçues, le Groupe envisageant en contrepartie de se conformer aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont présentées en minoration de l'actif faisant l'objet de la subvention et comptabilisées dans le compte de résultat au niveau du résultat opérationnel de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

Les subventions d'investissement reçues sous forme de crédit d'impôt sont comptabilisées en subventions liées à des actifs.

### Subventions d'exploitation

Le produit du crédit d'impôt recherche relatif aux frais de recherche et éventuellement aux frais de développement, ne répondant pas aux critères d'activation, est comptabilisé au fur et à mesure de l'engagement des dépenses en diminution des charges de personnel et des charges externes.

## 3.1 Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	2023	2022
Ventes d'énergie	247 961	226 114
Ventes de biens et services	15 442	17 963
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>263 403</b>	<b>244 077</b>

Le chiffre d'affaires de ventes d'énergie progresse de 9,7% à 248 millions d'euros (pour une production de 1 790 GWh) notamment grâce à l'impact en année pleine des centrales mises en services en 2022 et des centrales solaires entrées en opération en 2023. Cela concerne notamment la France et l'Outre-mer et la République dominicaine

Sur la période, la grande majorité des ventes d'énergies a été réalisée dans le cadre de contrats d'achat d'électricité long terme avec des entreprises détenues en partie par l'Etat ou privées (corporate PPA). Le solde est vendu directement sur le marché.

Les ventes de biens et services sont principalement constituées des ventes de biens, services et solutions à des tiers ou auprès des projets consolidés en mise en équivalence par le Groupe.

## Excédent brut d'exploitation

Compte tenu des spécificités de son activité, le Groupe fait mention d'un excédent brut d'exploitation dans le compte de résultat.

L'excédent brut d'exploitation est constitué de la différence entre le chiffre d'affaires produit par le Groupe d'une part et les charges opérationnelles dont les matières premières, les frais de personnel, les autres charges externes et les impôts & taxes à la charge de l'entreprise (hors impôts sur les résultats) d'autre part.

Les autres produits et charges opérationnels (Note 3.5 Autres produits et charges opérationnels) sont exclus de l'excédent brut d'exploitation.

## Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent notamment les dotations aux provisions d'exploitation (Note 3.4 Autres produits et charges d'exploitation).

### 3.2 Autres charges externes

(en milliers d'euros)	2023	2022
Entretien et réparations	-18 745	-20 259
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-11 877	-8 992
Charges diverses	-9 947	-7 381
Sous-traitance générale	-5 520	-2 234
Locations et charges locatives	-2 396	-2 381
Assurances	-5 794	-5 746
Frais et commissions bancaires	-3 163	-2 638
Voyages et déplacements	-2 151	-1 827
<b>Total</b>	<b>-59 593</b>	<b>-51 458</b>

Les autres charges externes correspondent principalement à :

- Des frais engagés dans le cadre des contrats de maintenance des parcs éoliens en exploitation qui bénéficient tous de contrats de maintenance afin de leur garantir une prise en charge en matière de maintenance préventive ou curative, la maintenance des centrales solaires étant en général réalisée par des entités du Groupe ;
- Des frais engagés dans le cadre du développement des projets comme les études préalables à la construction d'un parc, telles que les études de productible et d'impacts sur l'environnement (sonore, faune...) ;
- Des frais engagés dans le cadre de la structuration de financement, notamment dans le cadre de mise en place de structures complexes avec des partenaires financiers divers ;
- Des honoraires de services juridiques, prestations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes ;
- Des primes d'assurances.

### 3.3 Charges et avantages liés au personnel

#### Principes comptables

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et comptabilisés lorsque le service correspondant est rendu.

#### Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au titre desquels le Groupe verse des cotisations fixes à une société d'assurance ou fonds de pension externes et pour lesquels le Groupe n'encourt aucune autre obligation. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés. Elles sont enregis-

trées en charges lorsque les services correspondants sont rendus. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Ainsi, ils ne donnent donc pas lieu à constitution de provision.

### Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires pour lesquelles le Groupe est engagé.

Ces engagements font l'objet d'un calcul de provision, effectué en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus.

Les régimes à prestations définies correspondent exclusivement, au sein du Groupe, aux indemnités de départ en retraite versées en France. Directement liées à l'application de la convention collective ou à défaut du code du travail, elles concernent les indemnités à verser en cas de départ en retraite volontaire ou de mise en retraite des salariés. Les prestations ainsi calculées sont actualisées et comptabilisées au bilan (Note 3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite).

### Provision pour indemnité de départ à la retraite

Le calcul de l'engagement est effectué annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées permettant de déterminer la valeur actualisée de l'obligation et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Ce calcul suppose le recours à des hypothèses actuarielles sur les variables démographiques (mortalité, rotation du personnel) et

financières (augmentations futures des salaires, taux d'actualisation). Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux de rendement des emprunts 10 ans émis par les entreprises les mieux notées (AA et plus).

Les écarts actuariels résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une période sur l'autre dans l'évaluation des engagements, ainsi que des effets liés à l'expérience (l'effet des écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit). Ces écarts sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine la charge d'intérêts en appliquant le taux d'actualisation utilisé au passif déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêts nettes et le coût des services de la période (et passés) sont comptabilisés dans le compte de résultat en résultat financier et charges de personnel respectivement.

Les indemnités de rupture de contrat de travail sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation et sont provisionnées à hauteur de l'enregistrement qui en résulte. Si ces indemnités sont dues plus de douze mois après la date de clôture, elles sont actualisées.

### 3.3.1 Effectifs du Groupe et charges du personnel

L'effectif moyen impactant la masse salariale du Groupe s'élève à 483 personnes en 2023 (444 en 2022).

Ces effectifs concernent les contrats à durée indéterminée, déterminée ainsi que les intérimaires.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Rémunérations du personnel	-31 556	-24 114
Charges sociales et autres charges de personnel	-11 239	-8 250
<b>TOTAL</b>	<b>-42 795</b>	<b>-32 365</b>

Les salaires inscrits en charges dans les états financiers consolidés du Groupe sont principalement ceux liés à l'effort de développement non encore finalisé et l'exploitation des projets ainsi qu'à la gestion du Groupe (services administratifs, effort de structuration, homogénéisation du Groupe, capitalisation du savoir-faire).

Les salaires ayant participé à la création d'actifs au sein du Groupe et qui ont été facturés aux sociétés projets ont été retraités afin d'être incorporés à la valeur des immobilisations à l'actif du bilan.

Le Groupe a réalisé des plans d'attribution gratuite d'actions décembre 2021 et décembre 2022. Ils ont un impact de -6,2 M€ en charges sociales et autres charges de personnel sur l'exercice.

L'effectif moyen du Groupe, prenant uniquement en compte les titulaires d'un contrat à durée indéterminée, à temps plein ou en équivalent de temps plein et hors sociétés mises en équivalence, ressort à 457 (424 en 2022).

### 3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite

La provision pour indemnité de départ à la retraite en France est calculée sur une base actuarielle en prenant en compte l'ancienneté et la rémunération des intéressés avant l'âge de la retraite (prévue à 65 ans).

Les hypothèses actuarielles prenant en compte l'ancienneté pour l'évaluation du régime pour 2023 sont les suivantes :

- Taux de rotation du personnel : 10 % (10 % en 2022),
- Taux d'actualisation (inflation comprise) : 3,17 % (3,77% en 2022),
- Taux de progression moyen des salaires : 3 % (3,87% en 2022).

En 2023, le Groupe a comptabilisé au titre des variations d'hypothèses actuarielles un montant de -0,1 M€ en autres éléments du résultat global (+0,6 M€ en 2022).

La provision pour indemnité de départ à la retraite du Groupe s'élève à 1,0 M€ Au 31 décembre 2023 (Note 8 Provisions et passifs éventuels).

Compte tenu des lois et règlements en vigueur dans les filiales étrangères, aucune provision pour pensions et retraites n'est calculée pour ces sociétés.

### 3.4 Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent principalement aux dotations et aux reprises aux provisions d'exploitation.

### 3.5 Autres produits et charges opérationnels

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature de charges.

Les autres produits et charges opérationnels y figurant concernent notamment des opérations significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Ils comprennent notamment :

- les dépréciations significatives et/ou inhabituelles d'actifs non courants, corporels ou incorporels,

- d'autres produits et charges opérationnels tels que certaines provisions pour litiges ou certains badwill.

- des subventions transférées à des investisseurs fiscaux en contrepartie de la réduction de leur créance sur le Groupe.

Ils peuvent aussi concerner, le cas échéant, l'ensemble des coûts qui serait de nature à perturber la lecture de la performance du résultat des activités opérationnelles, par leur caractère inhabituel et leur importance.

(en milliers d'euros)	2023	2022
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>6 857</b>	<b>12 519</b>
Autres produits exceptionnels	4 445	9 875
Produits de cession d'immo. corp.	19	2 783
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles	1 873	0
Autres reprises exceptionnelles	305	-139
<b>Autres charges opérationnelles</b>	<b>-56 627</b>	<b>-30 066</b>
Autres charges exceptionnelles	-25 499	-14 102
VNC des immo. incorp. cédées	-131	0
VNC des immo. corp. cédées	-17 638	-10 904
Charges de fusion	0	-12
Dot. aux prov. exceptionnelles	-28	-2 543
Diminution des actifs IFRS 16	-54	-65
Dot. Dép. immo incorporelles	-37	0
Dot. Dép. immo corporelles	-13 239	-2 441
<b>TOTAL</b>	<b>-49 770</b>	<b>-17 548</b>

Les autres produits exceptionnels sont principalement relatifs à des indemnités reçues par SECP Olmo 1 pour 1,6M€, 1,1M€ par Energie du Porcien et 0,9M€ par Laudun Energy (suite à un litige avec un prestataire concernant des défauts constatés). Les indemnités reçues par SECP Olmo 1 et Energie du Porcien seront destinées à la reconstruction et à la remise en l'état des sites suites au sinistres subis.

La loi de finances pour 2023 met en œuvre le règlement (UE) 2022/1854 du 6 octobre 2022 sur une intervention d'urgence pour faire face à la hausse des prix de l'énergie instituant une contribution, au-delà d'un plafond exprimé en prix MWh, sur les recettes des producteurs d'électricité réalisées à partir de certaines sources d'énergie primaire. Cette contribution sur la rente-infra-marginale est applicable de façon rétroactive du 1<sup>er</sup> juillet 2022 jusqu'au 31 décembre 2024. Il est à noter que cette taxe a également été mise en place en Bulgarie. En 2023, l'impact Groupe (France et Bulgarie) de cette contribution s'élève à un montant de 21,3M€ qui est présentée en autres charges exceptionnelles.

Seine et Aube Energie a reconnu une charge exceptionnelle de 1,1M€ liée à un avoir émis en faveur de son fournisseur. Cette charge est couverte par l'indemnité reçue en 2022.

Les sorties d'immobilisations corporelles correspondent essentiellement à des projets pour lesquels le développement est abandonné pour 14,5 M€. Une sortie de panneaux photovoltaïque, d'une VNC de 1.5M€, a été constatée par SECP Syndicat et SECP Pierrefonds à la suite du Revamping réalisé sur ces 2 centrales.

Les dépréciations d'actifs corporels sont liées aux écarts de valeurs négatifs entre la valeur nette comptable des centrales et leur valeur recouvrable selon IAS 36 (voir note 4.3.1 Détermination de la valeur recouvrable). Les dépréciations de 2023 concernent principalement FPV La Broue : -2,9M€, Granite Hills Wind Farm : -1,8M€, Polesine-2,4M€, les dépréciations des projets immobilisés chez AKE : -2,2M€.

En 2023, les reprises de dépréciations sont relatives au parc Eoliennes de Rully 1,2M€ et à Ect Energie Les Gabots 0,6M€.

## 3.6 Éléments relatifs au Bilan

### 3.6.1 Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

Les flux de trésorerie en devises autres que l'euro sont convertis en euros à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont

reprises dans la rubrique « incidence des variations de cours de devises » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent les flux du tableau ne peuvent pas être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Incidence de la var. des fournisseurs & autres créditeurs	17 249	33 105
Incidence de la var. des clients et autres débiteurs	-2 224	7 890
Incidence de la var. des stocks en cours	168	5 193
<b>Total</b>	<b>15 193</b>	<b>46 188</b>

Les composantes du besoin en fonds de roulement sont analysées dans les paragraphes suivants.

### 3.6.2 Stocks

Les stocks de matières, marchandises, en cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de marchandises et de produits finis correspondent principalement aux produits Storage Gems®.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Variation (Compte de résultat)	Variation de périmètre	Autres variations	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>					
Matières premières	683	-38		-111	534
Marchandises	661		0	0	661
Produits finis et intermédiaires	6 243	-2 140	0	36	4 139
<b>Total</b>	<b>7 586</b>	<b>-2 178</b>		<b>-74</b>	<b>5 334</b>
<b>Dépréciations</b>					
Matières premières	-10	-3	0	0	-13
Marchandises	-141	0	0	0	-141
<b>Total</b>	<b>-151</b>	<b>-3</b>			<b>-154</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>					
Matières premières	672	-41		-111	521
Marchandises	520		0	0	520
Produits finis et intermédiaires	6 243	-2 140	0	36	4 139
<b>Total</b>	<b>7 435</b>	<b>-2 181</b>		<b>-74</b>	<b>5 180</b>

### 3.6.3 Clients et autres débiteurs

Les créances clients proviennent essentiellement des ventes d'énergie. Les créances clients et les autres créances commerciales sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale (augmentées des frais de transaction le cas échéant), qui correspond en général à la valeur nominale. Puis elles sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti diminué, le cas échéant, du montant des pertes de valeur.

Le Groupe enregistre des dépréciations de ses créances clients et ses actifs de contrat

(factures à établir) au titre des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de ces actifs. Le Groupe réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec des acteurs d'envergure du marché de l'énergie. Ainsi le risque de crédit associé est jugé négligeable. De plus aucune perte de valeur significative n'a été constatée dans les années antérieures.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Clients et comptes rattachés	61 858	71 309
Créances sur personnel & org. sociaux	30	123
Créances fiscales - hors impôt sur le résultat	19 670	16 800
Créances sur cessions d'actifs	76	6
Autres créances	10 604	9 602
<b>TOTAL</b>	<b>92 239</b>	<b>97 840</b>

### 3.6.4 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation sont principalement constitués d'actifs sur contrats. Les actifs sur contrats correspondent à des prestations de développement et de construction clé en main réalisées par le Groupe et transférées aux clients au 31 décembre 2023 mais pour lesquelles les droits inconditionnels à paiement ne sont pas complets à cette date pour des raisons de pure forme.

Les actifs sur contrats sont relatifs aux projets portugais (3,6M€).

### 3.6.5 Fournisseurs et autres dettes courantes

Les dettes fournisseurs et autres dettes courantes sont enregistrés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction, qui correspond en pratique à leur valeur nominale.

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Fournisseurs et autres créditeurs	93 278	90 983
Dettes d'impôts	3 415	2 374
Autres passifs courants	10 416	7 962
<b>Passifs courants</b>	<b>107 109</b>	<b>101 319</b>

En 2023, un montant de 7,720 000€ a été enregistré dans Autres passifs courants pour une subvention d'investissement reçu au Portugal.

## 4 Éléments relatifs aux investissements

### 4.1 Immobilisations corporelles

Lors de la première comptabilisation, l'ensemble des immobilisations corporelles remplissant les conditions d'enregistrement en tant qu'actif est évalué à son coût.

En ce qui concerne les évaluations ultérieures, les prescriptions prévues par IAS 16 doivent conduire les Groupes à choisir pour méthode comptable :

- Le modèle du coût, selon lequel les immobilisations sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, ou

- Le modèle de la réévaluation, selon lequel les immobilisations dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable sont comptabilisées à leur montant réévalué, à savoir leur juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures. Selon cette méthode, les réévaluations doivent être suffisamment régulières pour que la valeur comptable des actifs réévalués soit toujours proche de leur juste valeur.

Le choix entre les deux modèles est à effectuer par catégorie d'actifs.

Le Groupe a fait le choix comptable, autorisé par la norme IAS 16 (§31), de comptabiliser certaines catégories d'immobilisations corporelles selon le modèle de la réévaluation et non selon le modèle du coût : il s'agit de tous les types de centrales électriques (éoliennes, photovoltaïques, biomasse et hydro-électriques) dont la mise en service date de plus d'une année. En effet, leur évaluation à la juste valeur permet d'en donner une meilleure vision économique. Les autres catégories d'immobilisations restent comptabilisées selon le modèle du coût.

Le Groupe Akuo Energy se conforme à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » pour l'évaluation des actifs précités. Les techniques de valorisation et modalités de

détermination de ces justes valeurs sont développées ci-dessous.

#### Méthode d'évaluation

Le Groupe a opté pour l'application du modèle de la réévaluation pour toutes les catégories d'actifs dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable, soit les centrales mises en service depuis plus d'une année. Pour les centrales non mises en service ou venant d'être mises en service, leur juste valeur est bien proche de leur valeur nette comptable. Les autres actifs administratifs sont évalués selon le modèle du coût.

Concernant le cumul des amortissements, l'incidence de la réévaluation a été comptabilisée par retraitement de la valeur brute et des amortissements cumulés à la date de modification de la valeur brute des centrales concernées.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est augmentée à la suite d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et cumulée avec les capitaux propres sous la rubrique « réévaluation des immobilisations corporelles ». Toutefois, l'augmentation doit être comptabilisée en résultat net dans la mesure où elle compense une diminution de réévaluation du même actif, précédemment comptabilisée en résultat net.

Lorsque, à la suite d'une réévaluation, la valeur comptable d'un actif diminue, cette diminution est comptabilisée en résultat net. Toutefois, la diminution de la réévaluation doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la limite de l'écart de réévaluation créditeur pour ce même actif. La diminution de réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global réduit le montant accumulé en capitaux propres sous la rubrique écart de réévaluation.

### Durée et méthode d'amortissement

L'amortissement est apprécié sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle ou du composant concerné. Ces dispositions s'appliquent à toutes les immobilisations corporelles, qu'elles soient évaluées au coût amorti ou réévaluées.

Les principales durées d'utilité prises en compte sont les suivantes :

- Installations Photovoltaïques : 30 ans
- Installations de stockage : 15 ans
- Installations Eoliennes : 30 ans
- Installations Biomasses : 30 ans
- Installations Hydro-électriques : 20 à 40 ans selon les composants

Certaines durées plus courtes sont prises en compte en cas de contraintes réglementaires ou contractuelles locales telles que des concessions du type « BOT » (« Build Operate and Transfer »).

Les durées d'utilité, les modes d'amortissement et les valeurs résiduelles des actifs sont reconsidérés et, le cas échéant, ajustés, à chaque clôture.

### Autres modalités d'enregistrement

Les subventions d'investissement accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et amorties sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

Dans le cas où le Groupe a pour obligation légale ou contractuelle de démanteler ses installations et/ou de remettre en état les sites sur lesquels sont installées ses centrales, les coûts de remise en état sont intégrés au coût des actifs produits.

Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même inclut le coût des matières premières, la main-d'œuvre directe et les autres coûts directement attribuables. Les coûts d'emprunt relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles (actifs qualifiés) sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue. Dans le tableau de flux de trésorerie ces coûts sont inclus dans les acquisitions d'immobilisations corporelles.

Les coûts d'entretien des centrales visant à maintenir un bon état de fonctionnement sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'évolution des immobilisations corporelles du 01/01/2023 au 31/12/2023 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Autres variations	IFRS 5	Ecart de conversion	Réévaluation	Variation de périmètre	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>									
Centrales biomasse	38 580	126	-60		-36 761	0	-1 886	0	0
Parcs éoliens	1 131 299	2 623	-457	145	0	-16 407	-27 358	0	1 089 844
Parcs solaires	902 937	121 023	-4 992	-502	0	-2 384	-17 116	1 254	1 000 219
Centrales hydrauliques	68 083	419	-39	0	0	96	-8 814	0	59 744
Autres immobilisations	71 657	16 372	-15 589	976	0	-520	0	81	72 977
<b>Total</b>	<b>2 212 555</b>	<b>140 563</b>	<b>-21 137</b>	<b>618</b>	<b>-36 761</b>	<b>-19 215</b>	<b>-55 175</b>	<b>1 335</b>	<b>2 222 784</b>
<b>Amortissements</b>									
Centrales biomasse	-5 085	-1 286	20		6 351	0	0	0	0
Parcs éoliens	-356 590	-34 461	11	-11	0	4 502	153	0	-386 397
Parcs solaires	-316 284	-25 048	2 382	478	0	10	0	0	-338 462
Centrales hydrauliques	-4 766	-1 358	30	0	0	0	0	0	-6 095
Autres immobilisations	-13 653	-3 438	393	876	0	44	0	-16	-15 794
<b>Total</b>	<b>-696 379</b>	<b>-65 591</b>	<b>2 835</b>	<b>1 343</b>	<b>6 351</b>	<b>4 555</b>	<b>153</b>	<b>-16</b>	<b>-746 748</b>
<b>Dépréciations</b>									
Centrales biomasse	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs éoliens	-3 259	-4 650	1 225	0	0	78	0	0	-6 606
Parcs solaires	-3 027	-3 354	648	0	0	0	0	0	-5 733
Centrales hydrauliques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	-1 032	-2 984	-2 242	0	0	0	0	0	-6 259
<b>Total</b>	<b>-7 318</b>	<b>-10 988</b>	<b>-369</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-18 598</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>									
Centrales biomasse	33 495	-1 160	-40	0	-30 409	0	-1 886	0	0
Parcs éoliens	771 449	-36 487	779	133	0	-11 827	-27 205	0	696 842
Parcs solaires	583 625	92 621	-1 962	-24	0	-2 374	-17 116	1 254	656 023
Centrales hydrauliques	63 317	-940	-9	0	0	96	-8 814	0	53 650
Autres immobilisations	56 972	9 950	-17 438	1 852	0	-476	0	65	50 924
<b>Total</b>	<b>1 508 858</b>	<b>63 984</b>	<b>-18 671</b>	<b>1 961</b>	<b>-30 409</b>	<b>-14 582</b>	<b>-55 021</b>	<b>1 319</b>	<b>1 457 439</b>

Les immobilisations corporelles intègrent des droits d'utilisation (IFRS 16) pour un montant net de 67,4M€ en 2023 contre 64,2M€ en 2022.

En 2023, les variations du poste immobilisations corporelles s'expliquent principalement par :

- Les augmentations du poste immobilisations corporelles correspondent principalement aux investissements dans les projets suivants :
  - Santas pour +67,7M€
  - Matrisol pour +11,6M€
  - Phinie & Co Development pour +8,2M€
  - Polvorão pour 6,7M€
- Le retraitement IFRS 5 des immobilisations corporelles de l'activité Biomasse pour -36,7M€.

Au 31/12/2023, la réconciliation entre les valeurs réévaluées des immobilisations corporelles et les valeurs comptables (qui auraient été comptabilisées si les immobilisations corporelles avaient été valorisées selon le modèle du coût) se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2023 au coût historique	Réévaluation	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>			
Centrales biomasse	0	0	0
Parcs éoliens	868 293	221 551	1 089 844
Parcs solaires	752 231	247 988	1 000 219
Centrales hydrauliques	16 140	43 604	59 744
Autres immobilisations	72 977	0	72 977
<b>Total</b>	<b>1 709 641</b>	<b>513 143</b>	<b>2 222 784</b>
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>			
Centrales biomasse	72	-72	0
Parcs éoliens	-307 669	-85 333	-393 002
Parcs solaires	-210 841	-133 354	-344 196
Centrales hydrauliques	-4 185	-1 909	-6 095
Autres immobilisations	-19 069	-2 984	-22 053
<b>Total</b>	<b>-541 692</b>	<b>-223 653</b>	<b>-765 346</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
Centrales biomasse	72	-72	0
Parcs éoliens	560 624	136 218	696 842
Parcs solaires	541 389	114 634	656 023
Centrales hydrauliques	11 955	41 695	53 650
Autres immobilisations	53 908	-2 984	50 924
<b>Total</b>	<b>1 167 949</b>	<b>289 490</b>	<b>1 457 439</b>

L'évolution des immobilisations corporelles du 01/01/2022 au 31/12/2022 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Autres variations	Ecart de conversion	Réévaluation	Variation de périmètre	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>								
Centrales biomasse	0	19	0	36 777	-103	1 886	0	38 580
Parcs éoliens	1 119 782	4 070	-3 125	-4 275	27 839	-12 992	0	1 131 299
Parcs solaires	854 067	83 667	-10 574	622	-174	-24 673	0	902 937
Centrales hydrauliques	155 274	1 331	0	434	-72	23 310	-112 194	68 083
Autres immobilisations	49 753	26 922	-8 319	-1 696	6	0	4 991	71 657
<b>Total</b>	<b>2 178 876</b>	<b>116 009</b>	<b>-22 017</b>	<b>31 862</b>	<b>27 497</b>	<b>-12 469</b>	<b>-107 203</b>	<b>2 212 555</b>
<b>Amortissements</b>								
Centrales biomasse	0	-1 215	0	-3 881	11	0	0	-5 085
Parcs éoliens	-320 061	-36 687	3 046	2 898	-5 786	0	0	-356 590
Parcs solaires	-298 137	-25 930	7 820	-48	1	10	0	-316 284
Centrales hydrauliques	-8 883	-1 867	0	0	0	0	5 984	-4 766
Autres immobilisations	-11 423	-3 165	559	899	-27	0	-497	-13 653
<b>Total</b>	<b>-638 504</b>	<b>-68 864</b>	<b>11 425</b>	<b>-132</b>	<b>-5 801</b>	<b>10</b>	<b>5 488</b>	<b>-696 379</b>
<b>Dépréciations</b>								
Centrales biomasse	0	0	0	0	0	0	0	0
Parcs éoliens	-3 212	0	0	0	-47	0	0	-3 259
Parcs solaires	-588	-2 439	0	0	0	0	0	-3 027
Centrales hydrauliques	-10 066	0	0	0	0	0	10 066	0
Autres immobilisations	0	-1 032	0	0	0	0	0	-1 032
<b>Total</b>	<b>-13 867</b>	<b>-3 471</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-47</b>	<b>0</b>	<b>10 066</b>	<b>-7 318</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>								
Centrales biomasse	0	-1 196	0	32 897	-92	1 886	0	33 495
Parcs éoliens	796 508	-32 618	-78	-1 377	22 007	-12 992	0	771 449
Parcs solaires	555 342	55 298	-2 754	574	-173	-24 663	0	583 625
Centrales hydrauliques	136 324	-535	0	434	-72	23 310	-96 144	63 317
Autres immobilisations	38 330	22 724	-7 760	-797	-21	0	4 495	56 972
<b>Total</b>	<b>1 526 505</b>	<b>43 674</b>	<b>-10 592</b>	<b>31 731</b>	<b>21 649</b>	<b>-12 459</b>	<b>-91 649</b>	<b>1 508 858</b>

Les immobilisations corporelles intègrent des droits d'utilisation (IFRS 16) pour un montant net de 64,2M€ en 2022 contre 52,3M€ en 2021.

En 2022, les variations du poste immobilisations corporelles s'expliquent principalement par :

- Les augmentations du poste immobilisations corporelles correspondent principalement aux investissements dans les projets suivants :
  - Matrisol pour +35,5 M€
  - Phinie & Co Development pour +16,4 M€
  - Thetidio Energy Solar pour +6,1 M€
  - Amargilha Unipessoal pour 5,9 M€
- Les autres variations, principalement liées à la réintégration dans le bilan des immobilisations corporelles de l'activité de Biomasse (voir note 1.7 Classement de l'activité biomasse en activité abandonnée).

La variation de périmètre concernant principalement la société Vez Svoghe pour -76,8 M€, suite à sa déconsolidation, et la cession de SH Aqua Bella pour -18,4M€ .

Au 31/12/2022, la réconciliation entre les valeurs réévaluées des immobilisations corporelles et les valeurs comptables (qui auraient été comptabilisées si les immobilisations corporelles avaient été valorisées selon le modèle du coût) se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2022 au coût historique	Réévaluation	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>			
Centrales biomasse	36 694	1 886	38 580
Parcs éoliens	879 607	251 692	1 131 299
Parcs solaires	637 832	265 104	902 937
Centrales hydrauliques	15 664	52 418	68 083
Autres immobilisations	71 657	0	71 657
<b>Total</b>	<b>1 641 455</b>	<b>571 100</b>	<b>2 212 555</b>
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>			
Centrales biomasse	-5 085	0	-5 085
Parcs éoliens	-282 956	-76 893	-359 849
Parcs solaires	-196 209	-123 102	-319 311
Centrales hydrauliques	-3 979	-787	-4 766
Autres immobilisations	-14 686	0	-14 686
<b>Total</b>	<b>-502 915</b>	<b>-200 782</b>	<b>-703 697</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>			
Centrales biomasse	31 609	1 886	33 495
Parcs éoliens	596 650	174 799	771 449
Parcs solaires	441 623	142 002	583 625
Centrales hydrauliques	11 686	51 631	63 317
Autres immobilisations	56 972	0	56 972
<b>Total</b>	<b>1 138 540</b>	<b>370 318</b>	<b>1 508 858</b>

## 4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles

### 4.2.1 Goodwill

Le goodwill correspond aux avantages économiques futurs à l'issue d'un regroupement d'entreprises. Les modalités d'évaluation sont détaillées en note 1.2 Base de préparation. Le Groupe soumet les goodwill et les im-

mobilisations à des tests de dépréciation, selon la méthode décrite dans la note 4.3 Dépréciation des actifs. Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont compris dans la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Le solde des goodwill comptabilisés au bilan s'élève respectivement à 14,7M€ et 15,0 M€ à fin 2023 et fin 2022.

### 4.2.2 Immobilisations incorporelles

#### Principes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût minoré des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Elles incluent principalement le coût d'acquisition des licences acquises auprès de tiers.

#### Amortissements

Lorsqu'un amortissement est comptabilisé, il est calculé sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel concerné.

L'évolution des autres immobilisations incorporelles du 01/01/2023 au 31/12/2023 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre	IFRS 5	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	4 282	420	0	0	0	0	0	4 702
Immobilisations incorporelles en cours	157	22	0	0	0	-2	1	177
Autres immobilisations incorporelles	1 060	12	-66	110	-37	-32	-37	1 048
<b>Total</b>	<b>5 499</b>	<b>453</b>	<b>-66</b>	<b>110</b>	<b>-37</b>	<b>-34</b>	<b>-36</b>	<b>5 927</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	-3 268	544	83	0	0	0	-1	-2 642
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	-1 215	-201	0	-24	14	45	14	-1 381
<b>Total</b>	<b>-4 483</b>	<b>344</b>	<b>83</b>	<b>-24</b>	<b>14</b>	<b>45</b>	<b>13</b>	<b>-4 023</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	1 014	964	83	0	0	0	-1	2 060
Immobilisations incorporelles en cours	157	22	0	0	0	-2	1	177
Autres immobilisations incorporelles	-155	-189	-66	85	-22	13	-22	-333
<b>Total</b>	<b>1 016</b>	<b>797</b>	<b>17</b>	<b>85</b>	<b>-22</b>	<b>11</b>	<b>-22</b>	<b>1 904</b>

L'évolution des autres immobilisations incorporelles du 01/01/2022 au 31/12/2022 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmen- tion	Diminution	Variations de périmètre	IFRS 5	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	2 135	2 042	0	-1	0	0	106	4 282
Immobilisations incorporelles en cours	78	186	0	0	0	4	-112	157
Autres immobilisations incorporelles	898	73	0	-24	0	52	61	1 060
<b>Total</b>	<b>3 111</b>	<b>2 302</b>	<b>0</b>	<b>-25</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>5 499</b>
<b>Amortissements / Dépréciations</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	-1 727	-1 545	0	0	0	0	3	-3 268
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	-953	-202	0	3	0	-56	-7	-1 215
<b>Total</b>	<b>-2 680</b>	<b>-1 747</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>-56</b>	<b>-4</b>	<b>-4 483</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>								
Concessions, brevets & droits similaires	408	497	0	0	0	0	109	1 014
Immobilisations incorporelles en cours	78	186	0	0	0	4	-112	157
Autres immobilisations incorporelles	-55	-129	0	-21	0	-4	54	-155
<b>Total</b>	<b>432</b>	<b>555</b>	<b>0</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>51</b>	<b>1 016</b>

### 4.3 Dépréciation des actifs

Les valeurs comptables des goodwill ainsi que des actifs incorporels et des actifs corporels (à durée d'utilité déterminée ou indéterminée) sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsqu'il existe un risque que la valeur recouvrable puisse être inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif fait l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites ci-après. De plus, le goodwill, les immobilisations à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture de chaque exercice.

La majorité des actifs corporels du Groupe est constituée d'actifs de production énergétique, essentiellement des parcs éoliens, solaires et hydro-électriques. Les immobilisations en cours portent également sur ce type d'installations. Les actifs incorporels correspondent essentiellement au goodwill et à des brevets et licences.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres

actifs, appelé Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Ainsi, le Groupe a retenu comme UGT chacune des entités juridiques détenant les actifs ou groupes d'actifs mentionnés ci-dessus. Par conséquent, il n'y a pas d'UGT individuelle qui représente une part significative du total des actifs. Les goodwill ont également été affectés à chacune des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont, le cas échéant comptabilisées en résultat net, sauf si elles concernent des actifs corporels enregistrés selon le modèle de la réévaluation et qu'il existe un stock de réévaluation.

La norme IAS 36 s'applique également aux actifs comptabilisés selon le modèle de la réévaluation. Dans ce cas, les actifs sont, dans un premier temps, évalués selon le modèle de réévaluation conformément à IAS 16. Le modèle de réévaluation implique des calculs qui nécessitent de recourir à des estimations, notamment pour une modélisation des flux de trésorerie d'exploitation futurs. Toute réévaluation est ainsi comptabilisée conformément à cette norme : les modalités de prise en compte en résultat ou en autres éléments du résultat global des actifs réévalués sont

exposées en note 4.1 Immobilisations corporelles. Puis, comme la valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur moins les coûts de sortie, la seule différence pouvant amener à la comptabilisation d'une perte de valeur selon IAS 36 correspond à la différence entre la juste valeur de l'actif et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie, i.e. aux coûts marginaux directs attribuables à la sortie de l'actif.

(a) Si les coûts de sortie sont négligeables, la valeur recouvrable de l'actif réévalué est nécessairement voisine de son montant réévalué ou supérieure à celui-ci. En un tel cas,

après l'application des dispositions relatives à la réévaluation, il est improbable que l'actif réévalué se soit déprécié et il n'est pas nécessaire d'estimer sa valeur recouvrable.

(b) Si les coûts de sortie ne sont pas négligeables, la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'actif réévalué est nécessairement inférieure à sa juste valeur. Par conséquent, l'actif réévalué sera déprécié à hauteur en général des coûts de sortie, si sa valeur d'utilité est inférieure à son montant réévalué.

#### 4.3.1 Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie de l'UGT et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'une UGT est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus des actifs par application d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur-temps de l'argent et des risques spécifiques. Les variables susceptibles d'influer significativement sur les calculs sont essentiellement :

- Des variations durables du niveau de production d'électricité ;
- L'évolution des taux d'intérêts et des primes de risque de marché ;
- L'évolution de la réglementation tarifaire et/ou le régime des subventions directes ou indirectes (via la fiscalité) ;
- Les prix de marché de l'électricité post contrats d'achat d'électricité long terme.

Les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur d'utilité des projets sont les suivantes :

#### Hypothèses clés opérationnelles

Les flux de trésorerie futurs utilisés lors des tests de dépréciation reposent sur des prévisions qui sont remises à jour avec la périodicité nécessaire. Pour les activités de production énergétique, qui représentent l'essentiel des actifs à tester, les revenus sont dérivés des contrats de vente à long terme qui couvrent en général une part significative de la durée de vie économique des installations.

Les prévisions de flux de trésorerie sont ainsi fondées sur les budgets financiers approuvés par la direction sur une période au maximum de 40 ans en distinguant les flux pendant la période de vente long terme et ceux postérieurs à cette période. Une valeur terminale correspondant au droit à la connexion est également intégrée.

De telles durées sont justifiées étant donné les caractéristiques économiques des projets. En effet, ces projets, qui sont logés dans des entités juridiques distinctes, disposent d'un modèle économique propre et génèrent des flux de trésorerie de manière indépendante. Le modèle économique d'un projet est caractérisé par la signature de contrats long terme qui sécurisent à la fois les revenus par un contrat d'achat de l'électricité ainsi que les charges des projets par le biais de contrat

de maintenance ou de suivi de l'exploitation des centrales.

Les prévisions de production sont basées sur des études de productibles réalisées par des organismes indépendants et validées dans le cadre du financement des projets par des banques ou des investisseurs en fonds propres.

La détermination des justes valeurs des quatre catégories d'actifs réévalués repose sur des données de marché disponibles limitées et sur des informations internes à la société. Par conséquent, l'évaluation de la juste valeur de ces actifs est classée en niveau 3 au sein de la hiérarchie de juste valeur.

Les hypothèses de calcul des justes valeurs des actifs corporels du Groupe sont détaillées ci-dessous :

		31/12/2023	31/12/2022
Base retenue pour la valeur recouvrable		Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Source retenue		Plan d'affaire actualisé en fonction de l'actif	Plan d'affaire actualisé en fonction de l'actif
Méthodologie		Approche de DCF	Approche de DCF
Eolien	Durée	30 ans	30 ans
	Taux d'actualisation après impôt	3,68% à 13,26%	2,90% à 14,01%
Solaire	Durée	30 ans	30 ans
	Taux d'actualisation après impôt	3,28% à 12,26%	2,75% à 18,53%
Biomasse	Durée	N/A	30 ans
	Taux d'actualisation après impôt	N/A	6,27% à 12,84%
Hydro-électrique	Durée	40 ans	40 ans
	Taux d'actualisation après impôt	5,61% à 9,26%	5,12% à 9,96%

Les hypothèses d'indexation des tarifs d'achat et des principaux contrats opérationnels reposent sur des prévisions macroéconomiques.

### Hypothèses clés financières

Le taux d'actualisation retenu est déterminé par le management après analyse de chacun des projets selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC). Il tient compte des risques liés aux activités concernées ainsi qu'à la localisation géographique des actifs ou de l'UGT.

Les taux retenus ressortent entre 3,3% et 13,3% après effet de l'impôt sur les sociétés.

#### 4.3.2 Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées sur le goodwill sont irréversibles.

Concernant les actifs comptabilisés selon le modèle du coût, les autres pertes de valeur antérieurement comptabilisées peuvent

être reprises, uniquement en cas d'indice de reprise de perte de valeur antérieure. Dans ce cas, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Les pertes de valeur ou reprise de pertes de valeur sont analysées en note 4.1 Immobilisations corporelles et en note 4.2 Goodwill et immobilisations incorporelles.

## 4.4 Actifs financiers

### Classification des actifs financiers

#### Titres de participations

L'ensemble des titres de participations du Groupe sont des actifs financiers en juste valeur par résultat net selon IFRS 9.

Les actifs financiers en juste valeur par résultat sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en résultat.

Les titres de participations sont essentiellement constitués de titres dans les sociétés qui portent des projets de centrales en développement.

#### Créances rattachées aux titres de participations

Les créances rattachées aux titres de participations sont constituées des avances du Groupe à des projets en développement. Ceux-ci sont des actifs financiers au coût amorti selon IFRS 9.

Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Les produits d'intérêts, les profits et pertes de change et dépréciations sont comptabilisés en résultat. Les profits et pertes résultant de la dé-comptabilisation sont enregistrés en résultat.

#### Prêts et cautionnements et autres créances

Les prêts et cautionnements et autres créances sont essentiellement constituées de la trésorerie non disponible pour le Groupe. Les « DSRA » (*Debt Service Reserve Account* ou compte de réserve pour le service de la dette) faisant l'objet de restrictions contractuelles de transfert de liquidités liées aux ratios bancaires dans une filiale s'inscrivent dans cette catégorie.

Les prêts et cautionnement sont classés en actifs financiers au coût amorti.

L'évolution des actifs financiers du 01/01/2023 au 31/12/2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2023
<b>Valeurs brutes</b>							
Titres de participation non consolidé	5 855	3 848	-131	-169	2 274	0	11 678
Autres créances ratt à des participations	57 732	23 019	-5 644	-2 188	-1 923	0	70 997
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	45 280	13 600	-12 315	-360	-89	-1 220	44 897
Instruments financiers dérivés - actif	54 374	0	0	-194	-7 195	-609	46 376
<b>Total</b>	<b>163 241</b>	<b>40 468</b>	<b>-18 089</b>	<b>-2 910</b>	<b>-6 932</b>	<b>-1 829</b>	<b>173 948</b>
<b>Dépréciations</b>							
Titres de participation non consolidé	-37	-1 251	5	26	0	-47	-1 304
Autres créances ratt à des participations	-9 197	-3 409	418	-127	0	0	-12 315
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	0	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés - actif	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-9 234</b>	<b>-4 660</b>	<b>423</b>	<b>-101</b>	<b>0</b>	<b>-47</b>	<b>-13 619</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>							
Titres de participation	5 818	2 597	-126	-143	2 274	-47	10 374
Autres créances ratt à des participations	48 534	19 610	-5 225	-2 315	-1 923	0	58 682
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	45 280	13 600	-12 315	-360	-89	-1 220	44 897
Instruments financiers	54 374	0	0	-194	-7 195	-609	46 376
<b>Total</b>	<b>154 007</b>	<b>35 808</b>	<b>-17 666</b>	<b>-3 012</b>	<b>-6 932</b>	<b>-1 876</b>	<b>160 329</b>

Les augmentations de titres de participation et des autres créances rattachées à des participations sont relatives aux investissements dans des projets en développement.

L'évolution des actifs financiers du 01/01/2022 au 31/12/2022 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2022
<b>Valeurs brutes</b>						
Titres de participation non consolidé	8 687	2 116	-2 095	117	-2 969	5 855
Autres créances ratt à des participations	50 774	14 240	-9 249	1 360	607	57 732
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	48 848	4 893	-7 423	886	-1 924	45 280
Instruments financiers dérivés - actif	1 730	0	0	-87	52 731	54 374
<b>Total</b>	<b>110 039</b>	<b>21 248</b>	<b>-18 768</b>	<b>2 276</b>	<b>48 445</b>	<b>163 241</b>
<b>Dépréciations</b>						
Titres de participation non consolidé	-7	-33	527	0	-524	-37
Autres créances ratt à des participations	-4 321	-3 465	139	-2	-1 548	-9 197
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	-182	0	182	0	0	0
Instruments financiers dérivés - actif	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>-4 510</b>	<b>-3 498</b>	<b>848</b>	<b>-2</b>	<b>-2 072</b>	<b>-9 234</b>
<b>Valeurs nettes comptables</b>						
Titres de participation	8 680	2 083	-1 568	117	-3 493	5 818
Autres créances ratt à des participations	46 453	10 774	-9 110	1 358	-941	48 534
Prêts, cautionnements et autres créances (dont DSRA)	48 666	4 893	-7 241	886	-1 924	45 280
Instruments financiers	1 730	0	0	-87	52 731	54 374
<b>Total</b>	<b>105 529</b>	<b>17 750</b>	<b>-17 920</b>	<b>2 274</b>	<b>46 373</b>	<b>154 007</b>

L'augmentations des autres créances rattachées à des participations sont relatives aux investissements dans des projets en développement.

L'évolution des instruments financiers dérivés – actifs est liée à l'augmentation des taux d'intérêts. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés – actif sont détaillées dans la note 6.4 Instruments dérivés financiers.

## 5 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Le poste Participations dans les entreprises mises en équivalence s'élève à 112,1M€ au 31/12/2023 contre 130,8 M€ au 31/12/2022.

Les indicateurs relatifs aux principales participations dans les entreprises mises en équivalence sont décrits ci-dessous :

En milliers d'euros	Akuo Bulgaria Svoghe		Kita Holdco		Perfect Wind Polska		Bennington	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Activité principale	Production d'électricité d'origine hydraulique		Production d'électricité d'origine photovoltaïque		Production d'électricité d'origine éolienne		Production d'électricité d'origine éolienne	
Lieu d'activité (et d'immatriculation si différent)	Sofia / Bulgarie		Kita / Mali		Szczecin / Pologne		Illinois / USA	
Pourcentage d'intérêt	46%	46%	46%	45%	51%	49%	100% Class B (Class A detenu par Equity Investor)	100% Class B (Class A detenu par Equity Investor)
Pourcentage des droits de vote détenus	51%	51%	50%	50%	51%	51%		
<b>Informations Résumées - Bilan</b>								
Actifs courants	3 698	7 578	16 536	14 443	20 836	37 541	2 882	4 626
Actifs non courants	51 865	56 535	73 348	75 854	313 932	295 601	126 190	137 115
Passifs courants	3 858	7 386	12 747	11 215	18 569	14 291	1 923	2 836
Passifs non courants	42 815	43 318	74 006	75 265	177 576	159 763	14 433	13 761
<b>Informations résumées - compte de résultat</b>								
Dividendes reçus durant l'année	-	-	-	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires	5 164	13 789	11 544	11 365	37 393	57 728	7 100	9 151
Résultat net des activités poursuivies	-2 375	3 145	-612	-1 995	6 672	33 161	-5 512	-2 553
Autres éléments du résultat global (OCI)	14 325	15 972	0	1 623	82 739	109 848	-	-
Résultat global	11 950	19 117	-612	-372	89 412	143 009	-5 512	-2 553
<b>Nature des risques associés aux intérêts détenus</b>								
La nature de l'étendue des restrictions importantes limitant le transfert de fonds (sous forme de dividendes ou autres) à l'entité présentant les états consolidés (contraintes contractuelles ou réglementaires)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Passifs éventuels contractés à l'égard des entreprises mises en équivalence	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Réconciliation entre les informations résumées et la ligne des titres mis en équivalence</b>								
Actifs nets de l'entité MEE	8 890	13 409	3 132	3 817	138 624	159 088	112 717	125 144
Quote part détenue par le groupe	4 534	6 155	1 569	1 721	70 698	79 715	9 017	10 012
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres ajustements	2 273	-9	-570	5 702	13 838	11 962	1 285	662
Valeur nette comptable des titres MEE	6 807	6 145	999	7 424	84 536	91 677	10 302	10 673

Les éléments présentés dans la ligne « Autres ajustements » de la réconciliation entre les informations résumées et la ligne des titres mis en équivalence intègrent notamment les impacts de réévaluation liés à des opérations de périmètre.

## 6 Éléments relatifs au financement

### 6.1 Passifs financiers non dérivés

#### Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières, hors instrument financiers composés, sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue nette des frais directement affectés à ces emprunts. Postérieurement à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif. Ce taux correspond au taux de rendement interne qui permet d'actualiser la série de flux de trésorerie attendus sur la durée de l'emprunt. Lorsque les emprunts contractés sont à taux variable, le Groupe utilise, comme indiqué ci-dessous, des instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de variation des taux d'intérêt.

#### Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés du Groupe correspondent aux emprunts obligataires convertibles en actions.

#### Emprunts obligataires convertibles en actions

Les emprunts obligataires convertibles en actions à la demande du porteur, et dont le nombre d'actions à émettre ne varie pas,

##### 6.1.1 Flux de trésorerie de financement

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité (voir note 6.5 Gestion des risques financiers).

Les projets du Groupe ont été exclusivement financés par la mise en place de financements structurés spécifiques à chacun des projets. Chaque projet est hébergé dans une société propre appelée SPV (Special Purpose Vehicle). Ce financement de projet a pour

sont enregistrés comme des instruments financiers composés, avec une composante dette et une composante capitaux propres.

La composante dette de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue (non assorti d'une option de conversion concernant les obligations convertibles). La composante capitaux propres initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante dette. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes dette et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante dette de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale. Les intérêts, les pertes et profits liés aux passifs financiers sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun résultat n'est comptabilisé.

caractéristique principale d'être basé uniquement sur le modèle économique des projets, et les garanties apportées par le Groupe dans ce cadre sont limitées aux actifs de chacun des projets concernés.

Les holdings du Groupe, qui supportent l'effort de développement du Groupe ainsi que l'effort de capitalisation du savoir-faire des équipes du Groupe, ne supportent pas de risque associé à ces financements. Ces financements de projets sont mis en place grâce à l'appui que reçoit le Groupe de banques européennes et mondiales de premier rang.

L'évolution des dettes financières du 01/01/2023 au 31/12/2023 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentation	Remboursement	Variation des intérêts courus & des autres dettes financières	Regroupement d'entreprise + sortie de périmètre	IFRS 5	Variation juste valeur	Ecarts de conversion	Reclassement	31/12/2023
Emprunts obligataires et financements participatifs	282 065	73 128	-15 098	4 538	0	-18 158	0	0		326 474
Emprunts auprès établis. de crédit	856 811	83 171	-101 037	1 032	0	-19 388	0	-8 346	-6	812 238
Comptes courants d'associés	346 409	108 553	-11 881	6 329	-2 275	0	0	-8 651	-290	438 195
Instruments financiers dérivés - passif	90	0	0	0	0	0	-25	0	0	64
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Emprunts à courts termes TVA	-16	0	0	52	0	0	0	0	0	36
Dettes locatives	67 522	9 289	-7 358	121	34	0	0	-222	-240	69 145
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 880</b>	<b>274 141</b>	<b>-135 374</b>	<b>12 073</b>	<b>-2 241</b>	<b>-37 546</b>	<b>-25</b>	<b>-17 218</b>	<b>-537</b>	<b>1 646 153</b>

■ Dettes obligataires

- Himalaya Portfolio a levé une dette obligataire totale de 65M€, dont 45M€ auprès d'Eifel Investment Group, 10M€ avec Nanzenji et 10M€ avec Agrienegia.
- Phoenix a levé en 2023 une nouvelle dette obligataire de 6M€.

■ Dettes bancaires

- Nouvelles dettes bancaires 83M€ pour le financement des projets en construction, dont principalement 58M€ pour Himalaya Portfolio.

■ Ratios bancaires :

La quasi-totalité des financements de projets prévoit des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de non-respect de ratios de couvertures (Debt Service Coverage Ratio - « DSCR », Historical Debt Service Cover Ratio-“HDSCR” ou Forecast Debt Service Cover Ratio – « FDSCR » selon la convention de crédit du projet).

Conformément aux conventions de crédit, la société doit communiquer à l'établissement de crédit tous les ans le niveau des ratios. La société s'efforcera de maintenir un certain niveau de ratio entre 1 et 1,5 au minimum chaque année selon la convention de crédit du projet. En tout état de cause, le non-respect d'un ratio entraînerait l'impossibilité de remonter des comptes courants et/ou des dividendes jusqu'à ce que le niveau du ratio défini soit à nouveau respecté. Dans le cas où un ratio serait inférieur ou égal à un certain niveau défini dans ladite convention de crédit, la dette du prêt à long terme pourrait être rendue exigible.

Au 31 décembre 2023, l'ensemble des ratios bancaires pouvant conduire à une exigibilité anticipée de la dette est respecté ou en cours de résolution et aucune dette accordée aux sociétés projet n'est en situation d'exigibilité.

■ Comptes courants d'associés

- Les augmentations de comptes-courants sont principalement liées aux apports d'Akuo SAS (99 M€).
- Les regroupements d'entreprises et les sorties de périmètre sont principalement liés à la liquidation d'Akuo Steppe Energy (2M€).

La colonne IFR 5 correspond au retraitement de l'activité Biomasse.

L'évolution des dettes financières du 01/01/2022 au 31/12/2022 est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Augmentation	Remboursement	Variation des intérêts courus & des autres dettes financières	Regroupement d'entreprise + sortie de périmètre	IFRS 5	Variation juste valeur	Ecart de conversion	Reclassement	31/12/2022
Emprunts obligataires et financements participatifs	236 249	48 942	-20 491	2 009	0		0	0	15 356	282 065
Emprunts auprès établis. de crédit	927 432	37 110	-79 318	1 337	-63 431		0	12 593	21 070	856 793
Comptes courants d'associés	225 712	127 394	-16 431	5 357	-14 590		0	10 722	8 246	346 409
Instruments financiers dérivés - passif	25 309	0	0	0	0		-28 515	1 050	2 246	90
Concours bancaires (trésorerie passive)	14 049	0	0	-14 049	0		0	0	0	0
Emprunts à courts termes TVA	3 268	0	0	-3 266	0		0	0	0	2
Dettes locatives	52 685	18 130	-3 519	62	-525		0	194	494	67 522
<b>TOTAL</b>	<b>1 484 704</b>	<b>231 576</b>	<b>-119 760</b>	<b>-8 550</b>	<b>-78 545</b>		<b>-28 515</b>	<b>24 560</b>	<b>47 411</b>	<b>1 552 880</b>

#### ■ Dettes obligataires

- Le Groupe a levé une dette obligataire de 30M€ (Green Bond).
- Dans le cadre du refinancement de sa dette, Orgorje Green a remboursé son emprunt obligataire (14 M€) et a levé une nouvelle dette obligataire convertible (16 M€).
- Le reclassement de 15M€ est lié à la réintégration des sociétés de Biomasse (comptabilisées selon IFRS 5 en 2021).

#### ■ Dettes bancaires

- Les sorties de périmètre correspondent à la perte de contrôle de Svoghe (45M€) et à la cession de SH de Chavort (7M€) et SH Aqua Bella (9M€).
- Le reclassement de 21M€ est lié à la réintégration des sociétés de Biomasse (comptabilisées selon IFRS 5 en 2021).
- Les autres dettes bancaires nouvelles financent les projets en construction.

#### ■ Ratios bancaires :

La quasi-totalité des financements de projets prévoit des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de non-respect de ratios de couvertures (Debt Service Coverage Ratio - « DSCR », Historical Debt Service Cover Ratio-«HDSCR» ou Forecast Debt Service Cover Ratio – « FDSCR » selon la convention de crédit du projet).

Conformément aux conventions de crédit, la société doit communiquer à l'établissement de crédit tous les ans le niveau des ratios. La société s'efforcera de maintenir un certain niveau de ratio entre 1 et 1,5 au minimum chaque année selon la convention de crédit du projet. En tout état de cause, le non-respect d'un ratio entraînerait l'impossibilité de remonter des comptes courants et/ou des dividendes jusqu'à ce que le niveau du ratio défini soit à nouveau respecté. Dans le cas où un ratio serait inférieur ou égal à un certain niveau défini dans ladite convention de crédit, la dette du prêt à long terme pourrait être rendue exigible.

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des ratios bancaires pouvant conduire à une exigibilité anticipée de la dette est respecté ou en cours de résolution et aucune dette accordée aux sociétés projet n'est en situation d'exigibilité.

#### ■ Comptes courants d'associés

- Les augmentations de comptes-courants sont principalement liées aux apports d'Akuo SAS (107 M€).

Les regroupements d'entreprises et les sorties de périmètre sont liées aux cessions de SH de Chavort (4M€) et de SH Aqua Bella (2M€), ainsi qu'à l'entrée dans le périmètre de consolidation de différentes filiales du Groupe (9M€).

6.1.2 Échéanciers des dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2023	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et financements participatifs	326 474	90 265	135 785	100 425
Emprunts auprès établis. de crédit	812 256	107 721	246 820	457 715
Comptes courants d'associés	438 195	0	0	438 195
Instruments financiers dérivés - passif	64	0	64	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	1	0	0
Emprunts à courts termes	17	17	0	0
Dettes locatives	69 145	3 240	10 439	55 467
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 153</b>	<b>201 244</b>	<b>393 108</b>	<b>1 051 801</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2022	A moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires et financements participatifs	282 065	53 210	157 019	71 836
Emprunts auprès établis. de crédit	856 793	111 296	328 232	417 265
Comptes courants d'associés	346 409	0	0	346 409
Instruments financiers dérivés - passif	90	0	90	0
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	0	0
Emprunts à courts termes	2	2	0	0
Dettes locatives	67 522	4 572	14 192	48 757
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 880</b>	<b>169 080</b>	<b>499 533</b>	<b>884 267</b>

### 6.1.3 Dettes par devises et par types de taux

#### Détail par devise

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Euro	Dollar Américain	Autres devises
Emprunts obligataires et financements partic	326 474	326 474	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	812 238	566 970	234 172	11 096
Comptes courants d'associés	438 195	271 798	165 759	638
Instruments financiers dérivés - passif	64	64	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	1	-	-	1
Emprunts à courts termes	35,88	36	-	-
Dettes locatives	69 145	64 458	4 362	326
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 153</b>	<b>1 229 800</b>	<b>404 292</b>	<b>12 060</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Euro	Dollar Américain	Autres devises
Emprunts obligataires et financements partic	282 065	282 065	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	856 793	614 639	229 653	12 502
Comptes courants d'associés	346 409	175 552	170 856	-
Instruments financiers dérivés - passif	90	90	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	-	0
Emprunts à courts termes	1,60	2	-	-
Dettes locatives	67 522	58 744	6 180	2 598
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 880</b>	<b>1 131 091</b>	<b>406 689</b>	<b>15 100</b>

#### Détail par nature de taux

(en milliers d'euros)	31/12/2023	Taux fixe	Taux variable	Dont taux variable couvert
Emprunts obligataires	320 702	275 702	45 000	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 773	3 877	1 896	-
Emprunts auprès établis. de crédit	805 691	239 166	566 525	483 531
Intérêts courus sur Emprunts	6 547	2 949	3 598	-
Concours bancaires courants et emprunts court	37	37	-	-
Comptes courants d'associés	429 422	429 422	-	-
Intérêts courus sur comptes courants d'associés	8 773	8 773	-	-
Instruments financiers dérivés - passif	64	64	-	-
Dette locative	69 145	69 145	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 153</b>	<b>1 029 134</b>	<b>617 018</b>	<b>483 531</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2022	Taux fixe	Taux variable	Dont taux variable couvert
Emprunts obligataires	280 830	280 830	-	-
Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 235	1 235	-	-
Emprunts auprès établis. de crédit	850 422	191 870	658 552	516 255
Intérêts courus sur Emprunts	6 371	2 720	3 651	-
Concours bancaires courants et emprunts court	2	2	-	-
Comptes courants d'associés	337 842	337 842	-	-
Intérêts courus sur comptes courants d'associés	8 566	8 566	-	-
Instruments financiers dérivés - passif	90	90	-	-
Dette locative	67 522	67 522	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 880</b>	<b>890 676</b>	<b>662 204</b>	<b>516 255</b>

## 6.2 Trésorerie et équivalent de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme Equivalents de trésorerie sous la réserve qu'elles ne présentent pas de risques significatifs de variation de valeur en raison de leur nature et qu'elles peuvent être aisément converties en disponibilités du fait de l'existence d'un marché ou d'un acquéreur potentiel (SICAV notamment).

La trésorerie et équivalents comprennent les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition et un risque négligeable de variations de valeur. Il s'agit donc principalement des fonds en caisse, des dépôts à vue et de certaines OPCVM.

Les placements à court terme classés en actifs détenus à des fins de transaction sont évalués, à chaque clôture, à la juste valeur correspondant à la valeur de marché. Les gains ou pertes résultant de cette évaluation sont directement inscrits en résultat en produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie nette en 2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Variation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	IFRS 5	31/12/2023
Créances financières et placements à court terme	40	-30	1	0	0	0	12
Disponibilités	165 699	48 784	63	-852	-136	-1 835	211 724
Intérêts courus non échus s/ dispo.	10	54	0	0	0	0	64
Disponibilités	165 709	48 839	63	-852	-136	-1 835	211 788
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>165 749</b>	<b>48 809</b>	<b>64</b>	<b>-852</b>	<b>-136</b>	<b>-1 835</b>	<b>211 800</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	0	0	0	0	1
Intérêts courus non échus - passif	5	31	0	0	0	0	36
Concours bancaires (dettes)	5	31	0	0	0	0	37
<b>Trésorerie au sens du tableau de flux</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>165 744</b>	<b>48 778</b>	<b>64</b>	<b>-852</b>	<b>-136</b>	<b>-1 835</b>	<b>211 764</b>

L'évolution de la trésorerie nette en 2022 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Variation	Variations de périmètre	Ecart de conversion	Autres variations	31/12/2022
Créances financières et placements à court terme	0	18	0	0	22	40
Disponibilités	129 245	39 840	-6 251	1 682	1 183	165 699
Intérêts courus non échus s/ dispo.	0	10	0	0	0	10
Disponibilités	129 245	39 850	-6 251	1 682	1 183	165 709
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>129 245</b>	<b>39 868</b>	<b>-6 251</b>	<b>1 682</b>	<b>1 205</b>	<b>165 749</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	14 049	-14 049	0	0	0	0
Intérêts courus non échus - passif	28	-23	0	0	0	5
Concours bancaires (dettes)	14 078	-14 072	0	0	0	5
<b>Trésorerie au sens du tableau de flux</b>	<b>14 078</b>	<b>-14 072</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>115 168</b>	<b>53 940</b>	<b>-6 250</b>	<b>1 682</b>	<b>1 205</b>	<b>165 744</b>

### 6.3 Résultat financier

#### Coût de l'endettement

Le coût financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les dividendes sur les actions préférentielles remboursables, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

#### Autres produits et charges financières

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5 594	4 027
Coût de l'endettement financier brut	-74 135	-70 278
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-68 541</b>	<b>-66 251</b>
Gains de change	3 217	9 264
Produits de cession de titres	151	7 865
Autres produits financiers	9 202	8 524
Reprises de dépréciations d'actifs financiers	407	1 252
Gains liés aux changements de contrôle	2 196	15 602
<b>Autres produits financiers</b>	<b>15 172</b>	<b>42 508</b>
Pertes de change	-2 937	-4 513
VNC des titres cédés	-267	-7 922
Dotations aux dépréciations relatifs aux projets abandonnés	-4 660	-3 498
Abandons de créances	-2 264	-1 830
Autres charges financières	-4 238	-5 401
Pertes liées aux changements de contrôle		-19 041
<b>Autres charges financières</b>	<b>-14 365</b>	<b>-42 206</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-67 734</b>	<b>-65 949</b>

Les autres produits financiers réalisés en 2023 sont principalement liés aux transferts de charges financières des projets en construction pour un total de 5M€, à la reprise d'une provision de Krnovo Holdco constituée en 2022 pour 0,9M€ et à l'abandon des prêts de la PT Akuo Energy Indonesia pour 0,6M€.

Les gains liés aux changements de contrôle réalisés en 2023 sont expliqués par la liquidation d'Akuo Steppe Energy 2,2M€.

Les dotations aux dépréciations sont relatives à des projets en développement abandonnés ou présentant des risques significatifs de ne pas être financés.

En 2023, les autres charges financières sont constituées des frais liés à l'émission des nouvelles dettes en plus des indemnités et frais relatifs au remboursement anticipé de certains emprunts bancaires.

En 2022, les produits de cession de titres sont principalement liés à la cession de titres de participation non consolidés ainsi qu'à la cession de Yahinovo et SH Aqua Bella.

En 2022, les pertes liées aux changements de contrôle sont principalement dues à la déconsolidation d'Akuo Bulgaria Svoghe ainsi qu'à la cession de SH Aqua Bella et à la liquidation d'Akuo Enerji Uretim.

En 2022, les gains liés aux changements de contrôle sont principalement liés à la cession de SH de Chavort.

## 6.4 Instruments dérivés financiers

### Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Le Groupe utilise des instruments dérivés tels que des swaps, pour couvrir son risque de taux. Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Tout profit ou perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est, selon le principe général, comptabilisé immédiatement en résultat net à moins que le dérivé soit un instrument de couverture désigné et efficace. Dans ce dernier cas, le moment de la comptabilisation en résultat net dépend de la nature de la relation de couverture. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte notamment le niveau des taux d'intérêt et le risque de crédit des contreparties du swap. Le recours à ces swaps constitue un élément destiné à limiter la volatilité du résultat du Groupe. Le taux d'emprunt retenu dans chacun des plans d'affaires des projets intègre l'effet de ces swaps.

### Comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés (swap) pour couvrir ses risques de taux et a

opté pour la comptabilité de couverture de flux de trésorerie.

Le Groupe utilise des instruments dérivés (achat/vente à terme) pour couvrir son risque de change et a également opté pour la comptabilité de couverture.

Le montant du cumul porté dans la réserve de couverture de flux de trésorerie doit être traité comme suit :

- Lorsqu'une transaction prévue conduit à comptabiliser ultérieurement un actif/passif non financier ou qu'une transaction prévue couverte portant sur un actif/passif non financier devient un engagement ferme auquel est appliquée la comptabilité de couverture de juste valeur, l'entité doit sortir le montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie et l'incorporer au coût initial ou à la valeur comptable de l'actif ou du passif couvert. Il ne s'agit pas d'un recyclage susceptible de porter incidence sur le résultat ;
- Dans le cas des autres couvertures de flux de trésorerie, le montant doit être sorti de la réserve de couverture de flux de trésorerie et comptabilisé en résultat net au titre du recyclage dans la (ou les) période(s) où les flux de trésorerie attendus qui sont couverts impactent le résultat net ;
- Toutefois, si le montant est une perte et que l'entité s'attend à ne pas pouvoir la recouvrer, en tout ou partie, au cours de

périodes futures, le montant correspondant à la partie qu'elle s'attend à ne pas pouvoir recouvrer doit être recyclé immédiatement au compte de résultat.

Les critères retenus par le Groupe pour la qualification d'un instrument dérivé comme opération de couverture de flux de trésorerie sont ceux prévus par la norme IFRS 9, c'est-à-dire :

- Les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à cette relation ;
- Une désignation formelle et une documentation structurée de la relation de couverture, ainsi que l'objectif et la stratégie de mise en place de la couverture, sont formellement établis au démarrage de la relation de couverture ;
- Et la relation de couverture remplit tous les critères d'efficacité suivants :

- Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture ;
- L'effet du risque de crédit n'est pas l'élément dominant dans les variations de valeur qui résultent de cette relation économique ; et
- Le ratio de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est approprié, c'est-à-dire qu'il n'existe pas de déséquilibre entre les poids de l'élément couvert et de l'instrument de couverture qui pourrait créer un biais systématique de l'inefficacité aboutissant à des impacts comptables incohérents avec l'objectif de la comptabilité de couverture.

#### Couverture de flux de trésorerie futurs

Les instruments dérivés de taux d'intérêt existant au 31 décembre 2023 sont pour la plupart désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs et passifs dérivés désignés en tant que couverture de flux de trésorerie sont présentés dans le tableau suivant :

Société / Contrepartie couverture (en milliers d'euros)	Notionnel	Date début contrat	Durée (ans)	Échéance	Juste Valeur active décembre 2022	Activités destinées à être cédées	Juste Valeur active décembre 2023	Juste Valeur passif décembre 2022	Juste Valeur passif décembre 2023	Variation de Juste valeur - impact résultat	Variation de Juste Valeur - impact en autres éléments du résultat global
FPV Hamaha / Caisse d'Épargne et Prévoyance IDF	3 848	mars-23	23	mars-46	1 154	-	930	-	-	-	224
Kwita Wije/ Banque de Nouvelle-Calédonie & Caisse d'Épargne IDF	5 575	juin-22	23	mai-45	1 092	-	779	-	-	(0)	313
Agrienergie de Ouaco / BNP	6 900	déc.-20	19	déc.-39	1 285	-	889	-	-	-	396
Phoenix / Banque Postale & Natixis	140 179	févr.-21	14	janv.-35	22 565	-	15 103	-	-	-	7 462
FPV Janar / Natixis	9 186	août-21	21	août-42	1 987	-	1 414	-	-	-	573
Energie du Gatinais 2 / Natixis	23 361	sept.-21	20	août-41	5 651	-	4 210	-	-	-	1 441
FPV Lesport / Natixis	4 073	oct.-22	17	oct.-39	922	-	681	-	-	-	241
Fujin / SG & Natixis	28 103	juin-20	7	déc.-27	659	-	219	-	-	-	440
FPV La Broue / Natixis	3 899	janv.-20	16	mars-36	713	-	485	-	-	-	228
Laudun Energy / Bred	1 832	déc.-08	18	déc.-26	-	-	-	88	62	-	(25)
Generacion Eolica Minas SA / KfW-Förderbank	31 642	août-13	16	mars-29	1 296	-	875	-	-	-	385
Aiolos / Erste Bank	27 041	déc.-14	15	déc.-29	3 294	-	1 970	1	1	-	1 324
Krnovo Green Energy / KfW-Förderbank	40 428	juin-16	12	déc.-28	2 801	-	1 376	(0)	(0)	130	1 295
Energostatik / Splitsska banka	13 454	sept.-18	12	sept.-30	1 131	(609)	-	-	-	(17)	539
Syndicat Holdco / CEPAC	3 716	déc.-16	12	nov.-28	331	-	179	-	-	-	152
Pierrefonds Holco / CEPAC	3 703	nov.-16	12	déc.-28	338	-	184	-	-	-	153
Polesine / CAIXA	17 366	août-17	15	sept.-32	1 556	-	1 151	-	-	-	359
Glymont / KfW-Förderbank	34 634	oct.-15	16	août-31	1 972	-	1 471	-	-	-	442
Akuo Tulip Asset / Natixis	29 764	mars-18	14	févr.-32	2 754	-	1 516	1	1	-	1 237
Parc Solaire Bousquet d'Orb / Natixis	7 998	sept.-18	20	sept.-38	1 013	-	585	-	-	428	-
Eolicos Del Caribe / IFC	46 827	oct.-18	16	juin-34	1 861	0	1 227	0	0	0	581
<b>Total</b>	<b>483 531</b>				<b>54 374</b>	<b>-609</b>	<b>35 245</b>	<b>90</b>	<b>64</b>	<b>541</b>	<b>17 759</b>

## 6.5 Gestion des risques financiers

Il incombe au Comité Stratégique du Groupe composé des actionnaires de la maison mère Akuo SAS de définir et de superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe.

Le Groupe a également créé un organe intermédiaire (le Comité exécutif - « COMEX ») chargé de suivre et de remonter l'ensemble des points, transactions et opérations qui nécessitent l'effort commun de plusieurs services. Ce comité a pour particularité d'être composé de l'ensemble des responsables de services du Groupe (fonctions opérationnelles et support).

Le Comité Stratégique a également mis en place un Comité des Risques qui est responsable de la définition et du contrôle de la politique de gestion des risques du Groupe. Le comité rend compte de ses activités au COMEX de façon régulière.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe est confronté, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des

activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

Chaque projet suivi dans le Groupe est sous la responsabilité d'un responsable opérationnel qui est accompagné d'un contrôleur en charge de s'assurer du contrôle des coûts et du bon suivi de l'ensemble des obligations contractuelles auxquelles les projets sont soumis.

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués d'emprunts.

L'objectif principal de ces instruments financiers est de financer les activités opérationnelles et les projets du Groupe. Le Groupe détient d'autres instruments financiers tels que des créances ou dettes d'exploitation générées par ses activités. Les risques principaux liés aux instruments financiers du Groupe sont donc le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie et le risque de contrepartie.

### 6.5.1 Risques de change

Le Groupe génère, via son activité, des cash flows libellés dans la même monnaie que son endettement. En effet, il est prévu que pour chaque société projet, celle-ci soit financée dans la même devise que celle des cash flows futurs qu'elle générera. Ceci permet au Groupe de n'avoir qu'une exposition limitée à son effort de développement dans des zones hors euro, qui ne représente pas un impact significatif aux bornes du Groupe. Les

transactions entre zones devises sont donc limitées et, à ce titre, le risque de change est sensiblement réduit.

Au 31 décembre 2023 :

- 31 % du total du bilan est libellé dans une devise autre que l'Euro ;
- 25 % de l'endettement financier est libellé dans une devise autre que l'Euro.

### 6.5.2 Risques de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe correspond aux financements de ses besoins futurs (projets découlant de l'activité de développement et besoins généraux du Groupe). Le risque de liquidité est ainsi le risque que le Groupe ne puisse faire face à ses obligations à l'échéance ou dans des conditions normales. La direction gère la liquidité du Groupe sur la base de prévisions des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des établissements financiers européens réglementés de premier plan. Le modèle de croissance du Groupe consiste à développer des projets de centrales de production d'électricité dont le financement est assuré par des financements de projets sans recours et par l'utilisation de « prêts relais » durant la période de construction. Les délais de finalisation des dossiers de financement sont stables même s'ils restent relativement longs.

### 6.5.3 Risques de contrepartie

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de quantification et de gestion du risque de contrepartie. Cette politique de gestion, centralisée au siège pour l'ensemble des entités du Groupe, s'articule autour de trois axes majeurs : le risque d'impayé, le risque de non-exécution des engagements contractuels d'un tiers envers le Groupe et le risque lié à la trésorerie et aux financements.

#### Risques d'impayé

La répartition de la base clients du Groupe montre une forte dépendance aux clients externes. Néanmoins, dans le cadre de sa maîtrise du risque d'impayé, le Groupe veille à ne

La quasi-totalité des financements de projets prévoit des clauses d'exigibilité anticipée notamment en cas de non-respect d'un niveau minimum de couverture du service de la dette de la société de projet au regard de ses revenus, mesuré par un ratio dit « DSCR » (Debt Service Coverage Ratio), « HDSCR » (Historical Debt Service Cover Ratio) ou « FDSCR » (Forecast Debt Service Cover Ratio). La clause d'exigibilité anticipée se déclenche en général lorsque le ratio devient inférieur ou égal à 1.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 212 M€ et la dette financière à 1 646 M€ (voir en notes 6.2 Trésorerie et équivalent de trésorerie et 6.1.1 Flux de trésorerie de financement).

travailler qu'avec des acteurs d'envergure du marché de l'énergie.

Pour son activité en France, le Groupe bénéficie, dans le cadre des missions de service public prévues par le code de l'énergie, du rachat de l'électricité produite par les entreprises locales de distribution (ELD), lorsque les installations sont raccordées à leur réseau. Ce rachat est réalisé à des conditions définies par les pouvoirs publics.

Pour les activités à l'international, le risque d'impayés est systématiquement étudié et discuté avec les investisseurs et les banques, afin de s'assurer de maîtriser ce risque.

#### Risques de non-exécution des engagements contractuels

La diversification des sources d'approvisionnement est considérée comme une des priorités du Groupe. Ce processus de contractualisation en direction d'acteurs de référé-

rence lui permet de sécuriser ses approvisionnements dans un contexte de forte demande.

### Risques liés à la trésorerie et aux financements

#### 6.5.4 Risque de taux

Le financement des projets mis en œuvre par le Groupe implique un recours important à l'endettement. Une hausse significative des taux d'intérêt peut donc avoir un impact sur la rentabilité des projets futurs du Groupe.

Les risques liés aux instruments de financement constituent la plus large part de son exposition aux risques de contrepartie. Dans le cadre de sa politique de gestion, le Groupe s'engage à ne faire appel qu'à des grands établissements de crédit.

Le Groupe utilise des swaps de taux pour couvrir le risque lié aux variations des taux d'intérêt. La mise en place de ces swaps de taux permet de convertir des emprunts à taux variable en emprunts à taux fixe et de se prémunir contre une fluctuation du montant des intérêts à acquitter.

Ventilation des emprunts par taux avant et après incidences des instruments de couvertures :

2023 - (en milliers d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couvertures	Structure de la dette après couverture	%
A taux fixe	1 029 134	483 531	1 512 665	92%
A taux variable	617 018	-483 531	133 488	8%
<b>TOTAL</b>	<b>1 646 153</b>	<b>0</b>	<b>1 646 153</b>	

2022 - (en milliers d'euros)	Structure initiale de la dette	Incidence des instruments de couvertures	Structure de la dette après couverture	%
A taux fixe	890 676	516 255	1 406 931	91%
A taux variable	662 204	-516 255	145 949	9%
<b>TOTAL</b>	<b>1 552 880</b>	<b>0</b>	<b>1 552 880</b>	

Le détail des dettes financières du Groupe au 31 décembre 2023 est présenté en note 6.1.3 Dettes par devises et par types de taux.

## 7 Capitaux propres

### 7.1 Capital social et prime d'émission

#### Principe comptable

Les actions ordinaires et les actions de préférence correspondant à certains critères sont enregistrées en tant qu'instrument de capitaux propres. Les coûts afférents à des

émissions de tels titres sont comptabilisés en déduction du produit de l'émission.

#### Actions de préférence

Les actions de préférence au sein du Groupe ont fait l'objet d'une analyse au

cas par cas afin de déterminer si leur émission doit être inscrite en dettes ou en capitaux propres. Aux 31 décembre 2022 et 2023, les actions ainsi émises ont été enregistrées en capitaux propres compte tenu, notamment, du fait qu'elles sont non remboursables et que le versement du dividende prioritaire assorti à ces actions est subordonné au principe de souveraineté des assemblées générales.

### Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital est composé de 7 215 000 actions ordinaires et de 166 056 actions de préférence dépourvues de droits de vote d'une valeur nominale de 0,24 €, entièrement libérées et représentant 1 771 453 €. La prime d'émission s'élève à 56 720 822 €.

## 7.2 Réserves consolidées

Elles sont notamment constituées de :

- La réserve de conversion qui comprend l'ensemble des écarts de change issus de la conversion des états financiers des activités à l'étranger ;
- La réserve de juste valeur des instruments dérivés désignés en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie ;
- La réserve de réévaluation à la juste valeur des immobilisations corporelles ;
- La composante « capitaux propres » des obligations convertibles correspondant à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

## 7.3 Dividendes

L'Assemblée Générale d'Akuo Energy du 28 juin 2024 a décidé de ne pas verser de dividendes aux actionnaires au titre de l'exercice 2023.

## 7.4 Participations ne donnant pas le contrôle

La variation des participations ne donnant pas le contrôle est notamment liée :

- Aux bénéfices de la période : + 10,6 M€ ;
- Aux variations de juste valeur des instruments financiers : - 2,8 M€ ;
- Aux variations de justes valeurs des immobilisations corporelles : -22,1 M€, à la suite des réévaluations de l'année ;
- Aux dividendes versés : -11,6M€
- À l'incidence des mouvements de périmètre : - 1,1 M€.

## 7.5 Autres éléments du résultat global

Tous les éléments dans les tableaux ci-dessous correspondent aux gains et pertes cumulés au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 :

Juste valeur des instruments de couverture	31/12/2023		31/12/2022	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
<b>Réserves à l'ouverture</b>	30 269	11 848	-13 288	-11 164
Variations de juste-valeur	-7 752	-3 259	53 985	22 487
Variations de % d'intérêts	-70	68	953	526
<b>Réserves à la clôture (A)</b>	<b>22 448</b>	<b>8 657</b>	<b>41 651</b>	<b>11 848</b>

Réévaluation des immobilisations corporelles	31/12/2023		31/12/2022	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
<b>Réserves à l'ouverture</b>	355 131	140 204	334 308	148 346
Variations de juste-valeur	-48 917	-26 073	43 982	10 505
Variations de % d'intérêts	1 293	-1 253	-23 158	-18 647
<b>Réserves à la clôture (B)</b>	<b>307 507</b>	<b>112 879</b>	<b>355 131</b>	<b>140 204</b>

Gains et pertes actuels sur avantages postérieurs à l'emploi	31/12/2023		31/12/2022	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
<b>Réserves à l'ouverture</b>	905	5	318	2
Variations de juste-valeur	-116	-1	587	4
Variations de % d'intérêts	-4	-0	0	-0
<b>Réserves à la clôture (C)</b>	<b>785</b>	<b>3</b>	<b>905</b>	<b>5</b>

Autres éléments du résultat global	31/12/2023		31/12/2022	
	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle
<b>Réserves brutes (A) + (B) + (C)</b>	330 739	121 539	397 688	152 058
Effets d'impôts différés associés	-69 187	-27 582	-84 026	-29 119
<b>Réserves nettes d'impôts</b>	<b>261 552</b>	<b>93 957</b>	<b>313 660</b>	<b>122 939</b>

## 8 Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Ces engagements, dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlent de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif. Parmi ces obligations, il convient de mentionner :

### Provisions pour démantèlement

Pour les installations éoliennes, solaires et biomasse, des provisions pour démantèlement sont constituées en fonction des dispositions légales et réglementaires et des conditions d'occupation des terrains ou des toitures. Des provisions sont comptabilisées en fonction des baux définissant si l'opération de démantèlement des terrains ou des toitures incombe au Groupe.

La méthode utilisée par le Groupe pour déterminer la provision pour démantèlement pour les projets qui ont été construits est la suivante :

- Pour l'éolien français, au regard des changements réglementaires (Arrêté du 26 août 2011, NOR DEVP1120019A) une provision est systématiquement enregistrée dans les comptes pour les projets français. Cette dernière correspond à 50 milliers d'euros par turbine installée.
- A l'international, cela dépend de la réglementation du pays dans lequel le projet est implanté ainsi que des contrats de

location des baux sur lesquels les éoliennes sont implantées.

- Pour le solaire, la reconnaissance d'une provision est examinée au cas par cas, en l'absence de disposition légale. La nécessité ou non de passer une provision pour démantèlement dans les comptes de la société est fonction des obligations contractuelles, principalement propres aux baux emphytéotiques signés avec les propriétaires terriens. Lorsque les coûts de démantèlement incombent au Groupe, une provision est enregistrée dans les comptes à raison de 30 milliers d'euros par MW installé.
- Pour la biomasse, la reconnaissance d'une provision est également examinée au cas par cas, en fonction des obligations contractuelles, notamment liées aux baux emphytéotiques. La provision est évaluée en fonction des coûts de construction de la centrale.

### Provisions pour litiges

Dans le cadre normal des activités du Groupe, des litiges peuvent naître avec des tiers et des procédures peuvent être engagées. Des provisions sont déterminées, le cas échéant, en fonction de l'appréciation des risques attachés à chaque dossier, lorsqu'une estimation du coût est possible.

### Provisions pour pensions et retraites

Voir note 3.3.2 Provisions pour indemnités de départ à la retraite.

### Incertitudes relatives à l'évolution de l'environnement

Le marché des énergies renouvelables dépend principalement des coûts des investissements, des coûts de financement, des conditions tarifaires existantes et d'éventuelles subventions.

Certains de ces éléments dépendants des finances publiques pourraient avoir en Europe un impact négatif sur le développement de l'activité (moratoire sur le tarif d'obligation d'achat du photovoltaïque en France, incertitudes liées au tarif éolien en France...).

### Litiges du Groupe

Des provisions pour litiges et honoraires de conseil sont par ailleurs constatées au titre de procédures impliquant certaines filiales dans le cadre de leur activité de développement, construction ou exploitation de projets, en ligne avec l'évaluation des risques associée.

L'évolution des provisions du 01/01/2023 au 31/12/2023 est la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Dotations	Reprises	Variations de juste-valeur	Autres variations	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2023
Provisions pour pensions et retraites	969	347	-26	158	0	0	0	1 449
Autres provisions pour risques	428	2 475	-301	0		0	-2	2 600
Provisions pour démantèlement et provisions pour restauration de sites	7 519	156	-313	0	126	0	-84	7 403
Provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence	8 801	0	0	0	3 648	0	0	12 449
<b>TOTAL</b>	<b>17 717</b>	<b>2 977</b>	<b>-639</b>	<b>158</b>	<b>3 774</b>	<b>0</b>	<b>-87</b>	<b>23 900</b>

L'évolution des provisions du 01/01/2022 au 31/12/2022 était la suivante :

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Dotations	Reprises	Variations de juste-valeur	Autres variations	Variations de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2022
Provisions pour pensions et retraites	1 491	305	-18	-787	0	-22	0	969
Autres provisions pour risques	791	364	-597	0	-130	0	0	428
Provisions pour démantèlement et provisions pour restauration de sites	9 078	320	-836	0	-1 161	0	118	7 519
Provision pour risque fiscal	48	0	-49	0	1	0	0	0
Provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence	7 476	0	0	0	1 324	0	0	8 801
<b>TOTAL</b>	<b>18 885</b>	<b>989</b>	<b>-1 500</b>	<b>-787</b>	<b>34</b>	<b>-22</b>	<b>118</b>	<b>17 717</b>

Les provisions sur les titres des entreprises mises en équivalence correspondent principalement à l'enregistrement par le Groupe d'une provision pour risques et charges de la quote-part de perte de Sunstyle International et Akuo Energy (Mauritius) Ltd dans la mesure où il est exposé aux pertes au-delà de son investissement.

## 9 Impôts sur le résultat

### Principes comptables

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôts courants de la période	-8 413	-6 930
Impôts différés afférents aux différences temporaires	3 863	-1 911
<b>TOTAL</b>	<b>-4 549</b>	<b>-8 840</b>

### 9.1 Effets significatifs des mesures fiscales en vigueur

Le groupe n'a pas connu de grand changement concernant la fiscalité qui lui a été applicable en France au titre de l'exercice 2023.

Le taux d'impôt sur les sociétés n'a pas été modifié en France. L'ensemble des sociétés françaises du groupe Akuo ont donc été soumises à un impôt sur les sociétés calculé sur la base d'un taux à 25% en 2023.

Par ailleurs, conformément à l'article 54 de la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30

décembre 2022 qui instaure une contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité prélevée sur les revenus de marché tirés de la fourniture d'électricité entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023 et conformément aux mesures mises en place par le décret n° 2023-522 du 28 juin 2023 les filiales du groupe Akuo entrant dans le champ d'application de cette contribution ont déclaré les sommes soumises à cette contribution et payé les acomptes dus.

### 9.2 Intégration fiscale

L'ensemble Akuo Energy comprend, en 2023, trois entités fiscales structurées sous forme d'intégration fiscale. Les sociétés têtes de groupes d'intégrations fiscales sont Akuo SAS, Fujin et Akuo Tulip Assets.

Les périmètres des intégrations mises en place sont constitués en opportunité conformément aux règles applicables.

Conformément aux conventions d'intégration applicables, chaque filiale contribue au paiement de l'impôt à hauteur de l'impôt théorique calculé comme si elle avait été imposée séparément.

A la suite du rachat et du transfert des titres Akuo Energy SAS à la société Akuo SAS, le groupe fiscal qui était constitué par Akuo Energy SAS a pris fin. Un nouveau groupe a néanmoins été constitué avec Akuo SAS à sa tête via l'application du régime de l'article 223 L. 6. D) du code général des impôts. A noter que le groupe n'a pas souhaité mettre en place un calcul de la quote-part du déficit d'ensemble sur une base élargie ; en conséquence, l'ensemble des

déficits de l'ancien groupe dont Akuo Energy SAS était la tête, a été transmis à Akuo Energy SAS. Ces déficits seront donc utilisables comme des déficits pré-intégration par Akuo Energy SAS et ne pourront, à ce titre, n'être imputés que sur ses résultats propres.

### 9.3 Charge d'impôts

En 2023, le rapprochement entre le taux d'imposition théorique, qui est le taux légal applicable aux sociétés françaises, y compris la contribution sociale de 3,3 %, et le taux d'imposition effectif constaté dans les états financiers consolidés, s'établit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	- 45 314	- 518
<b>Quote-part des sociétés mises en équivalence</b>	- 8 204	8 766
<b>Résultat net des entreprises intégrées hors sociétés mise en équivalence</b>	- 37 110	- 9 284
Charge d'impôts	- 4 549	- 9 100
<b>Résultat avant impôts</b>	- 32 561	- 184
Taux d'impôt théorique	25,83%	25,83%
Impôt théorique	8 409	48
<b>Rapprochement :</b>		
Effet des différences de taux entre le taux normal et le taux applicables dans les juridictions françaises ou étrangères	1 726	797
Effet des changements de taux	- 12	- 18
Utilisation d'impôts différés non constatés antérieurement	12 744	4 945
Impôts différés non constatés ou désactivés	- 24 748	- 13 027
Effet des différences permanentes	- 2 238	- 1 568
Crédit d'impôts et abattements	1 928	324
Effet des autres taxes assimilées à l'impôt sur le résultat	- 2 358	- 601
<b>Impôt effectivement comptabilisé</b>	- 4 549	- 9 100

### 9.4 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés et comptabilisés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale correspondante, à l'exception de cas prévus par la norme IAS 12 - *Impôts sur les résultats*. La base fiscale dépend des règles fiscales en vigueur dans chacun des pays concernés. La recouvrabilité des impôts différés actifs est appréciée à partir de la modélisation des résultats futurs et en

tenant compte des stratégies fiscales que le Groupe est amené à mettre en œuvre.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et

autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les autres éléments du résultat global, selon l'élément auquel il se rapporte.

L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à un regroupement d'entreprises, à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou en autres éléments du résultat global.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il apparaît probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables

futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Les actifs d'impôts ne sont généralement pas comptabilisés sur des sociétés ayant réalisé des pertes fiscales sur les derniers exercices. Ils peuvent toutefois l'être en cas de probabilité de recouvrement estimée suffisante.

Les actifs et passifs sont compensés par entité fiscale lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

Les impôts différés par catégorie de différences temporelles se répartissent comme suit :

(En millions d'euros)	31.12.2023	31.12.2022
Instruments financiers dérivés (SWAP)	-9 322	-10 547
Déficits reportables	25 662	23 687
Retraitement des centrales	-89 837	-95 259
Activation de coûts de développement	0	0
Autres retraitements (dont subventions d'investissement et opérations internes)	-2 157	-6 631
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-75 653</b>	<b>-88 750</b>
Impôts différés actif	14 285	21 608
Impôts différés passif	89 938	110 357
<b>Impôts différés nets</b>	<b>-75 653</b>	<b>-88 750</b>

La variation des impôts différés s'analyse comme suit :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	dont impact réserves	dont impact résultat
Déficits reportables	25 662	23 687	-207	2 182
Autres retraitements (dont subventions d'investissement et opérations internes)	1 717	1 245	218	255
Compensation des impôts différés passifs	-13 095	-3 324		-9 771
<b>TOTAL</b>	<b>14 285</b>	<b>21 608</b>	<b>11</b>	<b>-7 334</b>

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS (en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	dont impact réserves	dont impact résultat
Retraitement des centrales	89 837	95 259	-7 744	2 322
Instruments financiers dérivés (SWAP)	9 322	10 547	-1 442	217
Autres retraitements (dont opérations internes)	3 874	7 875	-110	129
Compensation impôts différés actifs	-13 095	-3 324		-9 771
<b>TOTAL</b>	<b>89 938</b>	<b>110 357</b>	<b>-9 297</b>	<b>-7 102</b>

Le stock de déficits reportables sociaux disponible au 31 décembre 2023 s'élève à 354,8 M€, dont 188,5 M€ ont été reconnus en impôts différés actif pour 25,7 M€.

## 10 Catégories et hiérarchie de juste valeur d'actifs et passifs financiers

Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cotations observées sur un marché actif ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables (autres que des données de niveau 1) ;

- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables.

Compte tenu de leur nature à court terme, la valeur comptable des actifs et passifs courants est considérée comme une valeur approximative de leur juste valeur.

	Valeur au bilan 2023 selon IFRS 9			31/12/2023	31/12/2022		
	Hiérarchie IFRS 13	Coût amorti	Juste valeur par autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat	Valeur au bilan	Valeur au bilan	Juste Valeur
<b>Actifs financiers non-courants</b>							
Actifs financiers non-courants	Niv. 3	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de taux :		0	43 742	-541	43 200	53 090	53 090
Dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie	Niv. 2	0	43 742	-541	43 200	53 090	53 090
Dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur	Niv. 2	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers non-courants	Niv. 3	153 156	0	0	153 156	150 829	150 829
<b>Actifs financiers courants</b>							
Actifs financiers courants		7 174	0	0	7 174	3 178	3 178
Créances clients et autres débiteurs		92 239	0	0	92 239	97 840	97 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0	211 800	211 800	165 749	165 749
<b>Passifs financiers non-courants</b>							
Emprunts bancaires non courants	Niv. 3	704 535	0	0	704 535	745 497	745 497
Comptes courants d'associés et parts des investisseurs classées en dettes non courantes	Niv. 3	438 195	0	0	438 195	346 409	346 409
Instruments dérivés de taux :		0	64	0	64	90	90
Dérivés désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie	Niv. 2	0	64	0	64	90	90
Dérivés désignés comme instrument de couverture de juste valeur	Niv. 2	0	0	0	0	0	0
Autres dettes financières non courantes	Niv. 3	302 179	0	0	302 179	294 711	294 711
<b>Passifs financiers courants</b>							
Dettes fournisseurs et autres créditeurs		94 965	0	0	94 965	92 670	92 670
Emprunts et concours bancaires courants		107 739	0	0	107 739	111 298	111 298
Autres dettes financières courantes		93 504	0	0	93 504	54 876	54 876

## 11 Autres informations

### 11.1 Engagements hors bilan donnés

Entités	Cession Dailly	Cautlon	Gage	Garantie actifs/passifs	GAPD	Garantie	Hypothèque	Lettre d'indemnité	Lettre de confort	Nantissement	Constitution DSRA	Engagement d'investissement	Autres
<b>France</b>													
ACT-E										X			
Akuo Corse Energy Solar										X			
Akuo Energy		X		X	X	X				X		X	X
Akuo Energy des Alpes				X					X				
Akuo Energy Uruguay								X					
Akuo Saint Charles	X												
Akuo Solar									X	X			
Akuo Tulip Assets	X		X							X	X		
Akuo Energy Afrique									X				
Akuo Energy Caraïbes Innovation									X				
Akuo Energy Antilles									X				
Akuo Industries									X				
Akuo Market France									X				
Akuo Innovations									X				
Austral Energy						X							
Castellu Energie						X							
Ect Energie Les Gabots	X		X							X			
Energie Du Gatinais						X							
Energie Du Gatinais 2	X		X			X				X			
Energie du Porcien						X							
Energo Holdco									X	X			
Eoliennes de Rully						X							
Eoliennes du Ham						X							
Eoliennes d'Yvignac						X							
FPV Bouerne	X		X							X	X		
FPV D'Export	X												
FPV Du Midi	X		X				X			X			
FPV La Broue	X		X							X	X		
FPV Lherm	X		X				X			X			
FPV Ligne des Quatre Cents	X												
FPV Saint Auban	X									X			
Fujin										X			
Heliade Bellevue	X												
Laudun Energy	X										X		
O'Mega 1	X		X				X			X	X		
Parc Eolien de Fontaine Macon						X							
Parc Eolien de Fontaine Macon 2						X							
Parc Eolien des Vignes						X							
Parc Eolien du Val De Gronde		X											
Parc Solaire du Bousquet d'Orb	X		X				X			X			X
Phoenix										X			
Pierrefonds Holdco	X									X			X
Rapale	X		X				X			X			X
Saint Charles Solaire	X										X		
SECP Chemin Canal	X												
SECP Le Syndicat	X						X			X			
SECP Pierrefonds	X						X			X			
Seine et Aube Energie						X							
Syndicat Holdco	X								X	X			

Entités	Cession Dailly	Caution	Gage	Garantie actifs/passifs	GAPD	Garantie	Hypothèque	Lettre d'indemnité	Lettre de confort	Nantissement	Constitution DSRA	Engagement d'investissement	Autres
<b>Bulgarie</b>													
Akuo Energy Bulgaria				X									
Centrales Hydroelectriques de Bulgarie			X										
Akuo Bulgaria CHB											X		
<b>Colombie</b>													
Akuo Energy Colombia				X									
<b>Croatie</b>													
Energostatik			X				X			X			
Sirocco										X			
Aiolos Projekt										X	X		
<b>Espagne</b>													
Akuo Renovables Espana						X							
Tregmul Trade						X							
<b>Grece</b>													
Akuo Energy Grece						X							
<b>Hong Kong</b>													
Akuo Energy Indonesia Limited								X					
<b>Ile Maurice</b>													
Akuo Austral (Mauritius) LTD										X			
Akuo Energy (Mauritius) LTD	X		X							X	X		X
<b>Indonésie</b>													
PT Akuo Energy Indonesia				X				X					
<b>Luxembourg</b>													
Akuo Energy International								X					
<b>Mali</b>													
Akuo Energy Solutions Mali										X			
Akuo Kita Solar			X							X			
<b>Montenegro</b>													
Krnovo Holdco						X							X
Krnovo Green Energy			X							X	X		
<b>Nouvelle Calédonie</b>													
Akuo Energy Nouvelle Calédonie						X							
Agrinerjie de Ouaco			X				X			X	X		
Kwita Wije			X				X			X	X		
Focola			X				X			X			
<b>Pologne</b>													
Akuo Energy Polska				X									
<b>Portugal</b>													
Amargilha Unipessoal LDA						X							
Revendosol Unipessoal LDA						X							
Solstido Unipessoal LDA						X							
<b>République Dominicaine</b>													
Akuo Holdco				X									
Parques Eolicos Del Caribe			X				X				X		X
<b>Uruguay</b>													
Generacion Eolica Minas			X				X			X	X		X
Glymont			X							X	X		
Polesine			X				X						X

## 11.2 Transactions avec les parties liées

Les transactions, récapitulées ci-après, sont réalisées au prix de marché.

Comptes de profits et pertes consolidés	Chiffre d'affaires et autres produits de l'activité		Charges opérationnelles		Produits financiers		Charges financières	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actionnaire (Akuo SAS)	1 040	75	-2 069	-1 971	-	-	-5 694	-3 947
Dirigeants mandataires	-	-	-	-202	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	10 256	10 201	602	-739	11 644	6 391	-8 171	-3 785
<b>Total</b>	<b>11 296</b>	<b>10 276</b>	<b>-1 467</b>	<b>-2 913</b>	<b>11 644</b>	<b>6 391</b>	<b>-13 865</b>	<b>-7 732</b>

Etat de la situation financière - actif	Autres actifs financiers		Créances clients et autres débiteurs		Comptes courants d'associés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actionnaire (Akuo SAS)	-	-	1 062	117	-	-
Dirigeants mandataires	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	-	-	50 586	12 118	154 770	124 241
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>51 648</b>	<b>12 235</b>	<b>154 770</b>	<b>124 241</b>

Etat de la situation financière - passif	Autres dettes financières		Dettes fournisseurs et autres créditeurs		Comptes courants d'associés	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Actionnaire (Akuo SAS)	-	-	2 483	2 635	206 413	107 218
Dirigeants mandataires	-	-	-	-	-	-
Entreprises associées (entités mises en équivalence)	-	-	636	4 014	143 207	423
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 119</b>	<b>6 649</b>	<b>349 620</b>	<b>107 640</b>

## 12 Evénements postérieurs à la clôture

### Projets

Depuis le début de l'année 2024, le Groupe a mis en service la centrale Lesport (1,35 MW / 4 MWh) à Mayotte et démarré la construction de :

- Margalha, projet solaire de 147 MW au Portugal ;
- Capu di Padula, projet solaire avec stockage (5MW / 16 MWh) en Corse

La centrale Santas (181 MW) a également commencé à injecter ses premiers électrons dans le réseau dans le portugais pour une mise en service prévue sur l'exercice.

### Stratégie de développement

Le Groupe a lancé le processus de :

- Recherche d'un partenaire stratégique pour les actifs en Afrique afin d'accélérer le développement sur cette zone ;

- Fermeture du bureau en Australie conformément à la stratégie de recentrage géographique.

### Gouvernance

Le Groupe a annoncé le départ de Nicolas Couderc qui occupait le poste de Directeur Général depuis début 2023. À la suite de cette évolution, Eric Scotto, président et cofondateur, assure désormais la direction générale du Groupe.

### Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité

La loi de Finance 2024 prévoit de reconduire en 2024 la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité mais avec une application portant sur 50 % de la fraction des revenus d'exploitation qui excèdent le seuil forfaitaire contre 90 % pour la contribution mis en place en 2022 et en 2023.

## 13 Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe comprend 209 entités consolidées au 31 décembre 2023 (contre 194 entités consolidées au 31 décembre 2022) dont 159 sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale (IG) et 50 selon la méthode de la mise en équivalence (MEQ).

La liste complète des entités consolidées ainsi que les méthodes de consolidation sont présentées ci-dessous :

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>France</b>					
ACT-E	Holding	60%	60%	(IG)	(IG)
Agrisol 1A Services	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Energy Solar	Holding	98%	98%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Maintenance	Services	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Afrique	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Antilles	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Caraibes Innovation	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Corse	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Des Alpes	Holding	100%	95%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Indian Ocean	Holding	88%	88%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Uruguay	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
Akuo Industries	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Innovations	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Market France	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Saint Charles	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Solar	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Trading	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Tulip Assets	Holdco	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Western Europe And Overseas	Holding	95%	95%	(IG)	(IG)
Akuocoop	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Atriohm	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Austral Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Austral Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Bunifaziu	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Castellu Energie	Holding	90%	0%	(IG)	(NC)
Ect Energie Les Gabots	Solaire	36%	36%	(IG)	(IG)
Energie du Gatinais	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Energie Du Gatinais 2	Eolien	49%	49%	(IG)	(IG)
Energie du porcien	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Energ holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
Energy Maif T	Holding	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
ENERGY MOBILITY	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliennes de Rully	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Eoliennes du Ham	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliennes d'Yvignac	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Ferme d'Akuo 12 (ex BEP 2)	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
Ferme D'Akuo 6	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Ferme D'Akuo 8	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
FMT 2001	Services	95%	95%	(IG)	(IG)
Fpv Agri-Marguerite	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Agrinerergie	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Bardzour	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Bouerne	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Broussan	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Capu Di Padula	Solaire	11%	0%	(MEQ)	(NC)
FPV Chateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV D'Export	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV du Plateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Hamaha	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)
Fpv Janar	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)
FPV La Broue	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
FPV Les Cèdres	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Fpv Lesport	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>France</b>					
FPV Lherm	Solaire	67%	67%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des bambous	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des quatre cents	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Midi	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Fpv Murellu	Solaire	11%	0%	(MEQ)	(NC)
FPV Pascialone	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Piton Soley SAS	Solaire	88%	0%	(IG)	(NC)
Fpv Ravine Blanche	Solaire	88%	0%	(IG)	(NC)
FPV Saint Auban	Solaire	41%	41%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Santa Lucia	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fujin	Holdco	58%	58%	(IG)	(IG)
Heliade Bellevue	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Kita Holdco	Holdco	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Laudun Energy	Solaire	66%	66%	(IG)	(IG)
O'mega 1	Solaire	53%	53%	(IG)	(IG)
O'Mega 1 Bis - ex Ferme D'Akuo 3	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Parc Eolien de Fontaine Macon	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien de Fontaine Macon 2	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Parc Eolien des Vignes	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien du Val de Gronde	Eolien	63%	63%	(IG)	(IG)
Parc Solaire du Bousquet d'Orb	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Phoenix	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Pierrefonds Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Portosolar	Holdco	100%	0%	(IG)	(NC)
Portosolar 2	Holdco	95%	0%	(IG)	(NC)
Rapale	Solaire	89%	89%	(IG)	(IG)
Saint Charles Solaire	Solaire	53%	53%	(IG)	(IG)
SECP Borgo	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Chemin Canal	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Creully	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Le Syndicat	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Mortella	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 1	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 2	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Pierrefonds	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Seine et Aube Energie	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Sunstyle International	Services	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Syndicat Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Tanambo	Services	59%	59%	(IG)	(IG)
<b>Argentine</b>					
Akuo Energy Argentina	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
<b>Australie</b>					
Akuo Energy Pacific	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
Granite Hills Wind Farm	Eolien	85%	85%	(IG)	(IG)
<b>Belgique</b>					
Srew	Holding	18%	18%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Bulgarie</b>					
Akuo Bulgaria CHB	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Bulgaria Svoghe	Holdco	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Bulgaria	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Centrales Hydroélectriques de Bulgarie	Hydro	90%	90%	(IG)	(IG)
PVB Power Bulgaria	Holdco	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
Vež Svoghe	Hydro	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Chili</b>					
Akuo Energy Chile SPA	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
AKUO PMGD HOLDING SPA	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
BLUE SOLAR UNO SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
LA HUERTA SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC SOLAR 17 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC Solar 38 SpA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 15	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 2 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 8	Solaire	51%	0%	(MEQ)	(NC)
SOL DEL SUR 9 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
VESPA SOLAR SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>Colombie</b>					
Akuo Energy Colombia	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Servicios Colombia	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Parque Solar Planeta Rica Sas	Solaire	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pch Salamina	Hydro	60%	60%	(IG)	(IG)
<b>Croatie</b>					
Aiolos Projekt	Eolien	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Med	Services	90%	90%	(IG)	(IG)
Elektrana Grubisno Polje (ex Energostatik)	Biomasse	50%	50%	(IG)	(IG)
Sirocco	Biomasse	89%	89%	(IG)	(IG)
<b>Emirats Arabes Unis</b>					
Akuo Energy Solutions DMCC	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>États-Unis</b>					
Akuo Energy USA	Holding	98%	98%	(IG)	(IG)
Minonk Stewardship Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Bennington Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
AEM Wind LLC	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sterling Wind Phase I Holdings	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sugar Creek Wind	Solaire	98%	98%	(IG)	(IG)
BNB TENNYSON SOLAR LLC	Solaire	98%	98%	(IG)	(IG)
Rocksprings Val Verde Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco II	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco III	Holdco	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
<b>Grèce</b>					
Akuo Energy Greece	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
ARGYROMYLOS SOLAR	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Eoliki Dytikis Elladas SA	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Green Energy Aggregator Services	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Kozani Energy Solar	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
POLYZEIKI ENERGY SOLAR	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaloniki Energy Solar Μονοπρωσωπη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaly Energy Solar Μονοπρωσωπη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
THETIDIO ENERGY SOLAR SINGLE MEMBER	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Hong Kong</b>					
Akuo Energy Indonesia Limited	Holding	99%	99%	(IG)	(IG)
<b>Indonésie</b>					
PT Akuo Energy Indonesia	Holding	99%	99%	(IG)	(IG)
Pt, Aceh Energi Eoliana	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Andalus Tirta Energi	Hydro	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Java Energi Eoliana	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Java Energi Saterasna	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Majene Energi Bayu	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Semesta Energi Bayu	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Jamaïque</b>					
Akuo Energy Jamaica Limited	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Kosovo</b>					
Cicavica Wind Farm 1	Eolien	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Luxembourg</b>					
Akuo Energy Africa	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Central Europe	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy International	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Solutions	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Dnepro Buzky Holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
Ogorje Green	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Mali</b>					
Akuo Energy Solutions Mali	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Kita Solar	Solaire	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Mali Services	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Maurice</b>					
Akuo Austral (Mauritius) LTD	Holdco	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy (Mauritius) LTD	Solaire	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Solution (Mauritius) LTD	Services	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Mongolie</b>					
Akuo Steppe Energy	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
<b>Monténégro</b>					
Krnovo Green Energy	Eolien	46%	46%	(IG)	(IG)
Krnovo Holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>Nouvelle Zélande</b>					
AKUO ENERGY NEW ZEALAND	Holding	97%	0%	(IG)	(NC)
<b>Nouvelle-Calédonie</b>					
Agrinerie de Ouaco	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Nouvelle Calédonie	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Focola	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Kwita Wijé	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
<b>Pérou</b>					
Akuo Peru	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Pologne</b>					
Akuo Energy Polska	Holding	100%	98%	(IG)	(IG)
Perfect Wind Polska	Holding	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Energia Wiatrowa Strzelce	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Energy Park 44	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Wind Park Alfa	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Portugal</b>					
Akuo Renovaveis Portugal II, LDA	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Services Portugal	Services	90%	0%	(IG)	(NC)
Amargilha Unipessoal Lda	Solaire	90%	80%	(IG)	(IG)
Everest Green Portfolio, LDA	Holdco	93%	0%	(IG)	(NC)
Himalaya Portfolio	Holding	90%	80%	(IG)	(IG)
Revendosol Unipessoal Lda	Solaire	90%	80%	(IG)	(IG)
SOBREPOLV, UNIPESOAL LDA	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
SOBRESANTAS, UNIPESOAL, LDA	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Solstido Unipessoal Lda	Solaire	93%	80%	(IG)	(IG)
TARRO Lda	Solaire	90%	0%	(IG)	(NC)
<b>République Dominicaine</b>					
Akuo Dominicana Servicios	Services	90%	89%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Dominicana	Holdco	46%	46%	(IG)	(IG)
Akuo Holdco	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Icare	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Matrisol	Solaire	46%	46%	(IG)	(IG)
Parques Eolicos Del Caribe	Eolien	46%	46%	(IG)	(IG)
Phinie & CO Development	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Serbie</b>					
Basaid Wind Doo Beograd-Stari Grad	Eolien	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Matrix Power	Eolien	90%	63%	(IG)	(IG)
<b>Spain</b>					
Akuo Renovables España	Holding	95%	95%	(IG)	(IG)
Figsel Trade	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
Saresun Trespuntas	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
Tregmul Trade	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
<b>Ukraine</b>					
Akuo Energy Ukraine Services	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Uruguay</b>					
Akuo Energy Uruguay Development Services	Services	97%	97%	(IG)	(IG)
Generacion Eolica Minas	Eolien	55%	55%	(IG)	(IG)
Glymont	Eolien	55%	55%	(IG)	(IG)
Micezina	Holdco	55%	55%	(IG)	(IG)
Polesine	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Trammel	Services	97%	97%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé



**Akuo Energy**

Société par actions simplifiée au capital de 1.770.540 €  
140, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris  
495 259 061 RCS Paris  
(la « **Société** »)

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES  
DU 28 JUIN 2024**

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis afin de :

- vous rendre compte de la situation et de l'activité (i) de la Société et (ii) du groupe constitué par la Société et ses filiales visées en Annexe III (le "**Groupe Akuo**") durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- soumettre à votre approbation les comptes annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés du Groupe Akuo arrêtés au 31 décembre 2023.

Nous vous donnerons également toutes les précisions et tous les renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux, et vous présenterons les rapports des commissaires aux comptes de la Société.

*« La maturité du marché des énergies renouvelables est désormais telle qu'on assiste à la croissance généralisée de la taille moyenne des projets. Le Groupe Akuo s'adapte à cette évolution du marché renforçant sa structuration et ses fonds propres de sorte à répondre aux besoins de financement d'un portefeuille solide de 20GW dans trois technologies, à savoir l'éolien, le solaire et le stockage. »*

**Le Président, AKUO SAS,  
représentée par *Éric Scotto***

## SOMMAIRE

- A. **Activité de la Société et du Groupe Akuo au cours de l'exercice écoulé**
- B. **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**
- C. **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**
- D. **Informations en matière de délais de paiement**
- E. **Activité en matière de recherche et développement**
- F. **Présentation des comptes annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat**
- G. **Présentation des comptes consolidés du Groupe Akuo**
- H. **Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions**
- I. **Conventions régies par l'article L.227-10 du Code de commerce**
- J. **Administration et contrôle de la Société**

## A. Activité de la Société et du Groupe Akuo au cours de l'exercice écoulé

### Présentation de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice 2023 a été marqué notamment par :

- la décision du Conseil d'Etat de ne **pas poursuivre la révision des contrats de vente** d'électricité de certaines centrales photovoltaïques bénéficiant des arrêtés tarifaires **de 2006 et 2010**. Les producteurs concernés se sont ainsi individuellement vu notifier la poursuite de leur tarif historique à compter de la date de la décision du Conseil d'Etat ;
- la décision du Conseil de l'UE d'instaurer un plafonnement des revenus issus de la production d'électricité. En France, l'article 54 de la loi de finances pour 2023 a mis en place **une contribution temporaire sur la rente inframarginale** (écart en le prix de vente et le prix plafond) de la production d'électricité prélevée sur les revenus de marché tirés de la fourniture d'électricité entre le 1er juillet 2022 et le 31 décembre 2023 ;
- la réalisation d'une **émission obligataire verte d'un montant de 40,7 millions d'euros** pour une maturité de cinq ans. L'objectif était de refinancer un des emprunts obligataires de la Société venant à échéance en décembre 2023. Fin 2023, Akuo disposait ainsi de quatre obligations en circulation d'un montant nominal global de 184,4 millions d'euros. Les différentes souches obligataires sont cotées sur le marché Euronext Access géré par Euronext à Paris ;
- un **apport en quasi-fonds propres** d'un montant de **100 millions d'euros** ;
- le lancement d'un **processus de recherche de partenaire stratégique** avec pour objectif d'apporter les moyens financiers nécessaires au financement du portefeuille important de projets. Les discussions qui portaient sur un renforcement des fonds propres au niveau corporate et qui auraient pu se traduire par un changement de contrôle du Groupe, ont été arrêtées, faute d'accord sur différents points avec les partenaires financiers ; et,
- la nomination d'un **nouveau Directeur Général et Directeur Financier**.

La Société a poursuivi au cours de l'exercice 2023 son activité historique de ventes d'énergie et de prestations de services pour ses filiales, sous-filiales et pour comptes de tiers, dans le domaine des énergies renouvelables, notamment :

- Prestations d'assistance au développement, au financement et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ;
- Prestations d'assistance technique, de gestion et administration et d'exploitation et maintenance.

En matière de financement de haut de bilan, la Société a procédé le 7 décembre 2023 à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant nominal total de 40.663.000€ portant intérêt au taux fixe annuel de 8% et venant à échéance le 7 décembre 2028 par l'émission de 40.663 nouvelles obligations simples d'une valeur nominale de 1.000€ chacune.

La Société disposait alors au 31 décembre 2023 d'emprunts obligataires (green bonds EURO PP) en circulation d'un montant nominal global de 184,4 millions d'euros. Le produit de ces émissions est exclusivement destiné au financement de centrales de production ou de stockage d'énergie verte conformément à la stratégie de développement du Groupe.

L'ensemble des financements de haut de bilan de la Société s'élevait au 31 décembre 2023, à 184.363.000 euros (contre 195.450.000 euros en 2022).

Au cours de l'exercice 2023, la Société n'a pas procédé à l'émission de nouvelles actions de préférence de catégorie P1 ou P2 dans le cadre de son *Long Term Incentive Plan* (LTIP).

Toutefois, le Président a procédé, par décisions en date du 4 décembre 2023, à l'attribution définitive de 47.390 actions de préférence rachetables de catégorie P2 qui avaient été attribuées gratuitement le 25 novembre 2020 aux bénéficiaires du Plan AGA 2020. Il est en outre rappelé que l'attribution de ces actions gratuites était conditionnée à la présence desdits bénéficiaires pendant la période d'acquisition (*vesting*) de 3 ans, ou devait faire l'objet d'une dispense du Président de ladite condition de présence.

Cette attribution définitive de 47.390 AP2 d'une valeur nominale de 0,24€ a ainsi donné lieu à une augmentation du capital social de la Société pour un montant total de 11.374€ entièrement prélevé sur le poste « Réserves » de la Société.

### Cessions et prises de participation de la Société au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés.

Conformément à l'article L. 233-6 alinéa 1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a réalisé et/ou participé aux opérations suivantes au cours de l'exercice 2023 :

1. Acquisition de 50 actions de la société Akuo Energy des Alpes SAS en date du 9 juin 2023 ;
2. Cession de 1000 actions, soit la totalité du capital social de la société Ferme d'Akuo 19 en date du 28 juin 2023 ;
3. Constitution de la société Flower HoldCo SAS (anciennement dénommée Akuo AssetCo SAS) en date du 17 novembre 2023 ;
4. Constitution de la société portugaise Akuo Finance LDA en date du 6 décembre 2023;
5. Acquisition de la société Flower AssetCo SAS en date du 19 décembre 2023.

Est joint au présent rapport en **Annexe I** un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq (5) exercices écoulés.

### **Présentation de l'activité du Groupe Akuo au cours de l'exercice écoulé**

#### **Chiffres-clés à fin 2023 :**

- 263.4 millions d'euros : chiffre d'affaires total consolidé, en hausse de +4 % par rapport à 2022 (ou +8% après retraitement IFRS5 lié à la cession en-cours des activités Biomasse en Croatie)
- 2123.6 millions d'euros : total du bilan consolidé, stable par rapport à 2022

Au cours de l'exercice 2023, l'ancienne filiale de financement participatif du Groupe, AkuoCoop a procédé à l'opération suivante :

- Lancement le 25 janvier 2023 de la campagne « Akuo Militant 2025 » portant sur l'émission d'un emprunt obligataire par la Société, sous la forme d'obligations simples nominatives pouvant être souscrites au travers de la plateforme AkuoCoop. Cette campagne, close le 12 avril 2023, aura permis la levée de 950.750 €.

Le Groupe est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur : le développement, le financement, la supervision de la construction et l'exploitation et la maintenance des centrales électriques éoliennes, solaires, hydraulique et de stockage.

Le chiffre d'affaires inclut :

- les ventes d'énergie des centrales en exploitation ;
- les ventes de biens et de services à des tiers ou à des sociétés consolidées par mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires de la vente d'énergie et de vapeur correspond aux revenus provenant des centrales en activité détenues et contrôlées par le Groupe.

Les revenus de vente d'électricité sont très majoritairement adossés à des contrats d'achat d'électricité sur une longue durée. Le Groupe peut également être amené à vendre de l'électricité sur le marché.

Ces contrats sont essentiellement conclus avec des entreprises détenues en partie par l'État ou avec des entreprises privées (corporate PPA). Le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client.

- Mises en service

Sur l'exercice, le Groupe a mis en service sept nouvelles centrales :

- Cintegabelle, projet de solaire flottant (8,7 MW) en France métropolitaine ;
- Gouts, projet de solaire flottant (11 MW) en France ;
- Agrimarguerite, projet solaire avec stockage (1,5 MW / 4,6 MWh) en Outre-mer (Guadeloupe) ;
- Hamaha, projet solaire avec stockage en Outre-mer (Mayotte) ;
- Matrisol, projet solaire (53 MW) en République dominicaine ;
- Phinie, projet solaire (25 MW) en République dominicaine ;
- Planeta Rica, projet solaire (26,7 MW) en Colombie.

- Projets en construction

En 2023, Akuo a démarré la construction de deux projets :

- Santas, projet solaire (181 MW) au Portugal ;
- Murellu, projet solaire avec stockage (1,8 MW / 5,2 MWh) en Corse.

En parallèle, le Groupe a poursuivi la construction de trois centrales :

- Lesport, projet solaire avec stockage (1,35 MW / 2,9 MWh,) en Outre-mer (Mayotte)
- Punta Cana BESS, projet stockage (0,5 MWh) en République dominicaine
- Chile PMGD, portefeuille de projets solaire (80 MW) au Chili.

- Repowering

Sur l'exercice, le Groupe a finalisé le repowering de la centrale solaire Le Syndicat (2,3 MW) en Outre-mer (La Réunion).

En parallèle, les équipes ont poursuivi le repowering de :

- la centrale solaire Pierrefonds (capacité 2,1 MW qui sera portée à 2,3 MW) en Outre-mer à La Réunion) ;
- la partie stockage de la centrale solaire et stockage Mortella en Corse avec pour objectif de porter la capacité de stockage à 16,7 MWh contre 7 MWh actuellement ;
- la partie stockage de la centrale solaire et stockage Bardzour en Outre-mer (La Réunion) avec pour objectif de porter la capacité de stockage à 18,7 MWh contre 9 MWh actuellement.

- Projets lauréats

Sur l'exercice écoulé, le Groupe a notamment été lauréat de :

- un projet de stockage (Boulouparis) en Outre-mer (Nouvelle-Calédonie) d'une puissance de plus de 200 MWh. Ce projet renforce l'implantation d'Akuo qui compte

déjà 3 centrales solaire et solaire avec stockage en exploitation en Nouvelle-Calédonie ;

- trois projets en agrivoltaïsme en France métropolitaine: Sombernon (31 MW), Saulieu (8,5 MW), Saint-Martin-de-la-Mer (9,9 MW).

## **B. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.**

- Projets

Depuis le début de l'année 2024, le Groupe a mis en service la centrale Lesport (1,35 MW / 4 MWh) à Mayotte et démarré la construction de :

- Amargilha, projet solaire de 147 MW au Portugal;
- Capu di Padula, projet solaire avec stockage (5MW / 16 MWh) en Corse.

La centrale Santas (181 MW) a également commencé à injecter ses premiers électrons dans le réseau portugais pour une mise en service prévue sur l'exercice 2024.

- Contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité

La loi de Finances 2024 prévoit de reconduire en 2024 la contribution sur la rente inframarginale de la production d'électricité mais avec une application portant sur 50 % de la fraction des revenus d'exploitation qui excèdent le seuil forfaitaire contre 90 % pour la contribution mis en place en 2022 et en 2023.

- Stratégie de développement

Le Groupe a indiqué avoir lancé le processus de :

- Recherche d'un partenaire stratégique pour les actifs en Afrique afin d'accélérer le développement sur cette zone ;
- Fermeture du bureau en Australie conformément à la stratégie de recentrage géographique.

- Gouvernance

Le Groupe a annoncé le départ de Nicolas Couderc qui occupait le poste de Directeur Général depuis début 2023. À la suite de cette évolution, Eric Scotto, président et cofondateur, assure désormais la direction générale du Groupe.

- Cession d'AkuoCoop, plateforme de financement participatif :

AkuoCoop SAS a été cédée en date du 17 mai 2024 à la société Lendosphere avec laquelle le groupe a noué un nouveau partenariat pour la réalisation de futures levées de fonds participatifs.

## **C. Evolution prévisible et perspectives d'avenir.**

La Société et ses filiales poursuivront au cours de l'exercice 2024 leurs activités.

## **D. Informations en matière de délais de paiement.**

En application des dispositions de l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous avons l'obligation de vous communiquer des informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et clients suivant les modalités de l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir trouver ci-après un tableau récapitulatif des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2023 dont le terme est échu :

Article D. 441.4 1° du Code de commerce : Factures <b>recues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441.4 2° du Code de commerce : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées	62	95	79	98	629	901	-	27	32	4	189	252
Montant total des factures concernées (TTC)	(204.332)	(1.116.678)	(16.200)	22.101	(3.690.587)	(4.801.364)	-	6.964.194	250.605	13.611	27.763.874	34.992.284
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1 %	4%	0%	0%	12%	15%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)							-	18%	1%	0%	71%	99%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-11)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 60 jours à compter de la date d'émission de la facture					<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (contrat d'achat d'électricité) <input type="checkbox"/> Délais légaux						

Au 31 décembre 2023, le montant des créances clients au titre des factures émises s'élève à 38.781.850 euros et est principalement constitué de créances envers d'autres sociétés du groupe Akuo.

Au 31 décembre 2023, le montant des dettes fournisseurs s'élève à 5.990.468 euros et est principalement constitué de dettes envers d'autres sociétés du groupe Akuo.

## **E. Activité en matière de recherche et développement.**

Au cours de l'exercice écoulé, le groupe Akuo a engagé des dépenses de recherche et développement pour un montant de 472.832 euros ouvrant droit à un crédit d'impôt recherche de 141.850 euros.

Ces dépenses représentent des dépenses de personnel engagées par le groupe Akuo et la quote-part des frais généraux liés à ces activités de recherche et développement, ainsi que des prestations éligibles au crédit d'impôt recherche.

Certains projets de recherche et développement lancés précédemment (notamment Agrinergie, Floating) se sont poursuivis au cours de l'exercice 2023. Le Groupe a également lancé de nouveaux projets notamment le programme sur l'amélioration des performances solaires et de stockage.

## **F. Présentation des comptes annuels de la Société et proposition d'affectation du résultat.**

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le bilan actif fait apparaître un actif net immobilisé s'élevant à 403.851.833 euros (contre 367.244.895 euros en 2022), dont 368.918.591 euros de créances sur participations (contre 333.796.678 euros en 2022).

Le total de l'actif circulant, y compris les charges constatées d'avance, est en hausse (+27%) et s'élève à 156.776.189 euros (contre 123.052.146 euros en 2022), dont 70.677.639 euros de créances clients et 50.877.470 euros de disponibilités.

Le bilan passif, outre le montant des capitaux propres, fait apparaître des dettes s'élevant à 495.456.066 euros (contre 377.187.529 euros en 2022) dont :

- 184.990.042 euros d'emprunts obligataires simples.
- 19.784.729 euros de dettes auprès d'établissements de crédit.
- 248.086.517 euros de dettes intra-groupes dont 5.954.411 euros d'intérêts courus-
- 28.767.336 euros de dettes fournisseurs, et
- 11.567.704 euros de dettes fiscales et sociales.

La Société a employé, en moyenne sur l'année, 247 personnes (hors stagiaires et contrats d'apprentissage)

Le chiffre d'affaires est constitué principalement de prestations de services intra-groupe. Il a diminué de -48% et s'élève à 23.936.918 euros, contre 46.078.878 euros au cours de l'exercice 2022. Cette baisse est liée aux prestations de développement de nouvelles centrales dont la facturation est reportée en 2024, alors que les prestations de supervision, maintenance, et autres services rendus aux centrales en opération est en légère croissance.

Les produits d'exploitation s'élèvent au total à 36.138.450 euros, contre 54.232.403 euros en 2022 en raison notamment de 3.711.143 euros de production stockée liée aux coûts de développement supportés et stockés sur l'exercice, de 6.206.022 euros de transferts de charge liés à l'abandon de projets, et de 1.923.174 de reprises de dépréciation.

Les charges d'exploitation sont en hausse d'environ 21% et s'élèvent à 66.787.351 euros contre 55.210.330 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des charges de personnel s'élève à 29.312.690 euros, soit 44 % des charges d'exploitation.

Le résultat d'exploitation ressort, en conséquence, pour l'exercice écoulé à (30.648.900) euros, contre (977.927) euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- d'un résultat financier s'élevant à (8.542.722) euros contre 2.416.966 euros en 2022,
- d'un résultat exceptionnel de (8.034.086) euros contre (9.533.906) euros en 2022,
- d'une participation des salariés de 117.460 euros, et
- d'un impôt sur les bénéfices de (739.641) euros.

L'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte de (46.603.528) euros, contre une perte de (7.616.630) euros au 31 décembre 2022.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (46.603.528) euros.

Et nous vous proposons d'affecter ce résultat comme suit :

- au « Report de résultat succursale » pour un montant de (1.033.808) euros dont le montant s'élèverait ainsi après affectation de (1.118.323) euros à (2.152.131) euros ;
- sur les « Autres Réserves » du solde, soit la somme de (45.569.720) euros dont le montant s'élèverait ainsi après affectation de 48.935.683 euros à 3.365.963 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèveraient, en tenant compte des arrondis, à 62.510.830 euros répartis ainsi qu'il suit :

Capital social.....	1.771.453 €
Primes.....	59.132.405 €
Réserves légales .....	175.841 €
Réserves réglementées .....	217.299 €
Autres Réserves.....	3.365.963 €
Report de résultat succursale .....	(2.152.131) €
<b>Capitaux propres .....</b>	<b>62.510.830 €</b>

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense exclue des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés telles que visées à l'article 39-4 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### Distribution de dividendes

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été réalisée au cours des trois exercices précédents.

### **G. Présentation des comptes consolidés du Groupe Akuo.**

Le périmètre de consolidation présente l'activité du groupe Akuo en tant que producteur d'énergie et prestataire de services réalisés pour une société tierce. C'est donc dans ce périmètre que vous retrouvez, outre des informations financières classiques telles les comptes de capitaux, des agrégats financiers importants pour le groupe Akuo et, en particulier la dette levée en financement de projets sans recours auprès des banques, ainsi que les apports réalisés par nos partenaires investisseurs et nos différents obligataires. Ces derniers peuvent investir en actions (ordinaires ou de préférence) et en obligations convertibles, lesquelles sont des outils de capital, ainsi qu'en comptes courants d'associés et obligations simples, lesquels sont considérés comme de la dette.

Nous vous rappelons que les comptes consolidés du groupe Akuo sont établis conformément aux normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standard Board) telles qu'adoptées au sein de l'Union européenne constituées des IFRS (International

Financing Reporting Standards), des IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations au 31 décembre 2023. En effet, les sociétés françaises dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé ont la possibilité, en vertu de l'article L233-24 du Code de commerce, d'opter pour lesdites normes.

Nous vous rappelons également que l'Assemblée nationale avait adopté en 2020, un amendement du Gouvernement au projet de Loi de Finances 2021 visant à renégocier les tarifs d'achat applicables aux projets solaires bénéficiant des arrêtés tarifaires de 2006 et 2010 pour les parcs de plus de 250kWc. Le décret d'application et le nouvel arrêté tarifaire étaient parus en fin d'année 2021 et applicables à compter du 1er décembre 2021.

Des clauses de sauvegarde avaient été activées pour les projets du groupe concernés, permettant à chaque producteur de maintenir provisoirement la facturation des tarifs initiaux (au lieu des tarifs révisés) dans l'attente du réexamen par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) de la situation particulière des sociétés concernées.

Par une décision du 27 janvier 2023, le Conseil d'Etat a prononcé l'annulation de l'arrêté tarifaire de 2021 précité au motif qu'il institue une « aide nouvelle » au sens du règlement européen 2015/1589. L'annulation contentieuse d'un acte administratif revêt, par principe, un caractère rétroactif qui implique « que cet acte est réputé n'être jamais intervenu ».

Au 31 décembre 2023, le périmètre de consolidation du Groupe Akuo comprenait les sociétés visées en **Annexe III**. Ce périmètre est composé de 209 sociétés (contre 194 en 2022), dont 159 sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration globale (IG) et 50 selon la méthode de la mise en équivalence (MEQ).

Nous vous rappelons que les sociétés "coquilles vides" filiales directes ou indirectes de la Société ont été considérées comme non significatives par la Direction et n'ont donc pas été intégrées dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2023.

Pour les filiales et les sociétés contrôlées de la Société qui ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation, la situation et l'activité au cours de l'exercice écoulé est indiquée en **Annexe II** au présent rapport.

Le bilan fait apparaître au 31 décembre 2023 un actif immobilisé qui s'élève à 1.474 millions d'euros (goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles) incluant 1.457 millions d'euros d'immobilisations corporelles, correspondant principalement à la valeur nette comptable des centrales et parcs, et intègrent 67 millions d'euros de droits d'utilisation (IFRS 16). Il fait apparaître, en outre, des actifs financiers de 160 millions d'euros (dont 26 millions d'euros de DSRA), un poste créances clients et autres débiteurs représentant de 92 millions d'euros et environ 212 millions d'euros de disponibilités.

Le bilan passif fait apparaître, outre des capitaux propres consolidés part du Groupe qui s'établissent à 134 millions d'euros et des participations ne donnant pas le contrôle pour 81 millions d'euros, des dettes et passifs (courants et non-courants) d'environ 1 869 millions d'euros (dont 812 millions d'euros d'emprunts bancaires, 438 millions d'euros de comptes courants et 396 millions d'euros d'autres dettes financières).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires du Groupe Akuo a augmenté de 8%, s'établissant à 263 millions d'euros en 2023 contre 244 millions d'euros en 2022 retraité de l'activité biomasse en Croatie.

L'excédent brut d'exploitation (incluant notamment les autres charges et produits d'exploitation) a atteint au total près de 148 millions d'euros dont environ 43 millions d'euros de charges de personnel.

Le résultat des activités opérationnelles s'élève quant à lui à 35 millions d'euros, contre 67 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat des activités opérationnelles 2023

n'intègre pas le résultat de l'activité biomasse en Croatie ainsi que sa holding française Energo Holdco, qui est présentée en activités destinées à être cédées dans le cadre de l'application d'IFRS5.

Par ailleurs, la contribution sur la rente infra-marginale appliquée dans le cadre de la loi de finances depuis 1er juillet 2022 a entraîné une charge exceptionnelle de 21.3 millions d'euros en 2023.

Compte tenu d'un résultat financier de -68 millions d'euros, le résultat net avant impôt s'élève à -41 millions d'euros.

La charge d'impôt étant de 5 millions d'euros, l'exercice clos le 31 décembre 2023 se traduit par une perte nette de l'ensemble consolidé de -47 millions d'euros contre une perte nette de 0.5 millions d'euros au titre de l'exercice précédent. Le résultat net attribuable aux propriétaires de la Société s'établissant à -57 millions d'euros contre -5,7 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Est joint au présent rapport en **Annexe IV** un tableau faisant apparaître les résultats du Groupe Akuo au cours des cinq (5) derniers exercices écoulés.

#### **H. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions.**

La Société a créé le FCPE AKUO ENERGY qui a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3 août 2018 sous le numéro d'agrément FCE20180099.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a procédé le 31 mars 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 225-208 du Code de commerce et du protocole de liquidité conclu en date du 11 juin 2018 entre la Société et le FCPE AKUO ENERGY, au rachat auprès du FCPE AKUO ENERGY de 3.806 AP1. Ces 3.806 AP1 représentaient la totalité d'AP1 auto-détenues par la Société au 31 décembre 2023. Elles ont depuis été annulées par voie de réduction du capital social, par décision du Président en date du 29 mars 2024, agissant sur délégation de l'assemblée générale.

Au 31 décembre 2023, le FCPE AKUO ENERGY détenait quant à lui environ 1% du capital social de la Société.

La Société a également procédé à plusieurs rachats d'AP2 auprès de collaborateurs du groupe, à la suite de leur départ, pour un montant total de 1097 AP2 rachetées sur l'exercice écoulé. Au 31 décembre 2023, la Société auto-détenait ainsi 1276 AP2.

#### **I. Conventions régies par l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes et approuver les conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **J. Administration et contrôle de la Société**

Nous vous rappelons que :

- La société AKUO (907 723 498 RCS Paris), société par actions simplifiée dont le siège social est situé au 140, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris, a été nommée en qualité de Président de la Société, et ce pour une durée indéterminée, par décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2022.

Nous vous rappelons également que :

- Le mandat de la sociétés KPMG SA, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer en 2027 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 ;
- Le mandat de la société Aplitec, co-commissaire aux comptes titulaire de la Société, expirera à l'issue de l'assemblée générale devant statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

oOo

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par les commissaires aux comptes de la Société, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote dans les conditions exposées ci-dessus.

**Akuo SAS.**

Président.

Représentée par M. Éric Scotto

## Annexe I

### Résultat des cinq derniers exercices

<b>Nature des indications / Périodes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Durée de l'exercice</b>	<b>12 mois</b>				
a) Capital social	1 771 453	1 760 080	1 758 406	1 744 421	1 738 678
b) Nombre d'actions émises	7 381 056	7 333 666	7 326 693	7 268 425	7 244 490
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	1 192 499	800 000	0	40 000 000	40 760 417
d) Chiffre d'affaires hors taxes	23 936 918	46 078 878	43 753 186	48 571 829	49 302 140
e) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-28 620 430	-781 177	15 662 454	5 827 309	19 567 908
f) Impôt sur les bénéfices	-739 641	-560 889	-305 508	-264 458	792 091
g) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-27 880 789	-220 288	15 967 962	6 091 767	20 359 999
h) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-46 603 528	-7 616 630	2 910 930	5 013 034	18 591 590
i) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
j) Participations des salariés	117 460	62 652	70 006	230 448	0
k) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions par action	-3,78	-0,03	2,18	0,84	2,81
l) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions par action	-6,31	-1,04	0,40	0,69	2,57
m) Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
n) Nombre de salariés	298	228	200	194	189
o) Montant de la masse salariale	19 832 529	17 190 639	17 058 348	16 370 325	15 470 768
p) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	9 480 161	7 702 802	8 020 318	7 283 186	7 116 220

## Annexe II

### Situation et activité des filiales de la Société hors périmètre de consolidation

ANNEXE II  
Situation et activité des filiales de la Société hors périmètre de consolidation

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats et sans provisions réglementées	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Brute avant frais d'acquisition	Frais d'acquisition	Valeur comptable des Titres détenus			Créances sur participations	Dépréciation sur créances sur participations	Intérêts rattachés aux participations	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou Perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
						Brute	Dépréciations des participations	Nette							
AGRITERRA	1 030	- 1 290 972	20%	160	-	160	160	-	1 718 563	1 809 214	90 651	-	236 904	- 357 599	-
AGRITERRA GROUP	50 000	- 700 967	10%	5 000	-	5 000	-	5 000	1 506 161	-	111 988	-	1 245 399	208 776	-
AKUO ASSETCO	1 000	-	100%	2 000	-	2 000	-	2 000	-	-	-	-	-	-	-
AKUO CARBON FUND	1 401 000	NC	0%	100 000	-	100 000	-	100 000	-	-	-	-	NC	NC	15 000
AKUO ENERGY PORINETIA FARANI	1 000	- 129 068	100%	1 000	-	1 000	-	1 000	332 487	-	13 923	-	-	- 67 433	-
ARENAL ENERGIA	93 652	NC	3%	1	-	1	1	-	-	-	-	-	NC	NC	-
BIOALGOSTRAL	1 157 650	NC	5%	49 100	-	49 100	-	49 100	-	-	-	-	NC	NC	-
COBRE ENERGIA	126 890	NC	3%	1	-	1	1	-	-	-	-	-	NC	NC	-
E6	207 572	- 3 765 695	5%	993 874	-	993 874	-	993 874	-	-	-	-	11 431 129	386 575	-
FLOWER ASSETCO	2 000	-	100%	1 000	-	1 000	-	10 000	-	-	-	-	-	-	-
FPV BERIVE	1 000	- 22 488	100%	41 000	-	41 000	41 000	-	1 895	2 269	373	-	-	12 972	-
PETREHUE ENERGIA	106 653	NC	3%	1	-	1	1	-	-	-	-	-	NC	NC	-
PT. ASKARA ENERGI ABIRAMA	600 000	- 18 545	5%	29 735	-	29 735	29 735	-	-	-	-	-	-	- 61 624	-
PT. ENERGI BITTARA MAJA	600 000	- 17 213	5%	29 832	-	29 832	11 147	18 686	-	-	-	-	-	- 5 847	-
PT. JAVA NIYASA BASKARA	600 000	- 13 316	5%	29 786	-	29 786	29 786	- 0	-	-	-	-	-	- 9 149	-
PT. JAVA UDYANA SURYA	150 000	- 12 926	5%	7 572	-	7 572	2 503	5 070	-	-	-	-	-	- 14 298	-
PT. KALINDA ENERGI NEGARA	150 000	- 23 514	5%	7 734	-	7 734	7 734	-	-	-	-	-	-	- 118 992	-
PT. KUNDUR ENERGI BARU	150 000	- 13 976	5%	7 543	-	7 543	7 543	- 0	-	-	-	-	-	- 95 309	-
PT. PELITA LUWUK DE RUPIHA	150 000	- 89 019	5%	7 209	-	7 209	7 209	-	182 686	191 877	12 108	-	-	- 224 212	-
PT. SIMEULUE ENERGI BARU	150 000	- 33 189	5%	7 543	-	7 543	7 543	-	-	-	-	-	-	- 87 437	-
PT. TANAH LAUT ENERGI BAYU	150 000	- 16 384	5%	7 734	-	7 734	7 734	- 0	-	-	-	-	-	- 4 919	-
PT.SASMAYA ENERGI TERBARUKAN	600 000	- 15 966	5%	29 832	-	29 832	29 832	-	-	-	-	-	-	- 80 404	-
TILEE	1 000	- 181 634	100%	20 000	-	20 000	-	20 000	384 919	-	19 898	-	-	- 11 132	-
TOITURES PV LYCEES IDF	1 000	- 53 222	50%	500	-	500	500	-	60 848	63 977	3 129	-	-	- 41 793	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 451 447</b>	<b>- 6 398 093</b>		<b>1 378 156</b>	<b>-</b>	<b>1 378 156</b>	<b>182 427</b>	<b>1 204 729</b>	<b>4 187 559</b>	<b>2 067 337</b>	<b>252 072</b>	<b>-</b>	<b>12 913 432</b>	<b>- 571 825</b>	<b>15 000</b>

## Annexe III

### Périmètre de Consolidation

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>France</b>					
ACT-E	Holding	60%	60%	(IG)	(IG)
Agrisol 1A Services	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Energy Solar	Holding	98%	98%	(IG)	(IG)
Akuo Corse Maintenance	Services	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Afrique	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Antilles	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Caraibes Innovation	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Corse	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Des Alpes	Holding	100%	95%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Indian Ocean	Holding	88%	88%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Uruguay	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
Akuo Industries	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Innovations	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Market France	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Saint Charles	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Solar	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Trading	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Tulip Assets	Holdco	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Western Europe And Overseas	Holding	95%	95%	(IG)	(IG)
Akuocoop	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Atriohm	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
Austral Energy	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Austral Energy Maintenance	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Bunifaziu	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Castellu Energie	Holding	90%	0%	(IG)	(NC)
Ect Energie Les Gabots	Solaire	36%	36%	(IG)	(IG)
Energie du Gatinais	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Energie Du Gatinais 2	Eolien	49%	49%	(IG)	(IG)
Energie du porcien	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Energo holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
Energy Maif T	Holding	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
ENERGY MOBILITY	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliennes de Rully	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Eoliennes du Ham	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Eoliennes d'Yvignac	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Ferme d'Akuo 12 (ex BEP 2)	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
Ferme D'Akuo 6	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Ferme D'Akuo 8	Solaire	95%	0%	(IG)	(NC)
FMT 2001	Services	95%	95%	(IG)	(IG)
Fpv Agri-Marguerite	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Agrinerie	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Bardzour	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Bouerne	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
FPV Broussan	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Capu Di Padula	Solaire	11%	0%	(MEQ)	(NC)
FPV Chateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV D'Export	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV du Plateau	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Hamaha	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)
Fpv Janar	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)
FPV La Broue	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
FPV Les Cèdres	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Fpv Lesport	Solaire	45%	45%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>France</b>					
FPV Lherm	Solaire	67%	67%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des bambous	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Ligne des quatre cents	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
FPV Midi	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Fpv Murellu	Solaire	11%	0%	(MEQ)	(NC)
FPV Pascialone	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fpv Piton Soley SAS	Solaire	88%	0%	(IG)	(NC)
Fpv Ravine Blanche	Solaire	88%	0%	(IG)	(NC)
FPV Saint Auban	Solaire	41%	41%	(MEQ)	(MEQ)
FPV Santa Lucia	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Fujin	Holdco	58%	58%	(IG)	(IG)
Heliade Bellevue	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Kita Holdco	Holdco	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Laudun Energy	Solaire	66%	66%	(IG)	(IG)
O'mega 1	Solaire	53%	53%	(IG)	(IG)
O'Mega 1 Bis - ex Feme D'Akuo 3	Solaire	48%	48%	(MEQ)	(MEQ)
Parc Eolien de Fontaine Macon	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien de Fontaine Macon 2	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Parc Eolien des Vignes	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Parc Eolien du Val de Gronde	Eolien	63%	63%	(IG)	(IG)
Parc Solaire du Bousquet d'Orb	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Phoenix	Holdco	100%	100%	(IG)	(IG)
Pierrefonds Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Portosolar	Holdco	100%	0%	(IG)	(NC)
Portosolar 2	Holdco	95%	0%	(IG)	(NC)
Rapale	Solaire	89%	89%	(IG)	(IG)
Saint Charles Solaire	Solaire	53%	53%	(IG)	(IG)
SECP Borgo	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Chemin Canal	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Creuilly	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Le Syndicat	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Mortella	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 1	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
SECP Olmo 2	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
SECP Pierrefonds	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Seine et Aube Energie	Eolien	100%	100%	(IG)	(IG)
Sunstyle international	Services	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Syndicat Holdco	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Tanambo	Services	59%	59%	(IG)	(IG)
<b>Argentine</b>					
Akuo Energy Argentina	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
<b>Australie</b>					
Akuo Energy Pacific	Holding	97%	97%	(IG)	(IG)
Granite Hills Wind Farm	Eolien	85%	85%	(IG)	(IG)
<b>Belgique</b>					
Srew	Holding	18%	18%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Bulgarie</b>					
Akuo Bulgaria CHB	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Bulgaria Svoghe	Holdco	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Bulgaria	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Centrales Hydroélectriques de Bulgarie	Hydro	90%	90%	(IG)	(IG)
PVB Power Bulgaria	Holdco	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
VeZ Svoghe	Hydro	46%	46%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Chili</b>					
Akuo Energy Chile SPA	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
AKUO PMGD HOLDING SPA	Holding	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
BLUE SOLAR UNO SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
LA HUERTA SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC SOLAR 17 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
MVC Solar 38 SpA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 15	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 2 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
SOL DEL SUR 8	Solaire	51%	0%	(MEQ)	(NC)
SOL DEL SUR 9 SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)
VESPA SOLAR SPA	Solaire	51%	51%	(MEQ)	(MEQ)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>Colombie</b>					
Akuo Energy Colombia	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Servicios Colombia	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Parque Solar Planeta Rica Sas	Solaire	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pch Salamina	Hydro	60%	60%	(IG)	(IG)
<b>Croatie</b>					
Aiolos Projekt	Eolien	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Med	Services	90%	90%	(IG)	(IG)
Elektrana Grubisno Polje (ex Energostatik)	Biomasse	50%	50%	(IG)	(IG)
Sirocco	Biomasse	89%	89%	(IG)	(IG)
<b>Emirats Arabes Unis</b>					
Akuo Energy Solutions DMCC	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Etats-Unis</b>					
Akuo Energy USA	Holding	98%	98%	(IG)	(IG)
Minonk Stewardship Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Bennington Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
AEM Wind LLC	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sterling Wind Phase I Holdings	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Sugar Creek Wind	Solaire	98%	98%	(IG)	(IG)
BNB TENNYSON SOLAR LLC	Solaire	98%	98%	(IG)	(IG)
Rocksprings Val Verde Wind	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco II	Eolien	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
Val Verde Wind Holdco III	Holdco	100% Class B	100% Class B	(MEQ)	(MEQ)
<b>Grèce</b>					
Akuo Energy Greece	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
ARGROMYLOS SOLAR	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Eolik i Dytikis Elladas SA	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Green Energy Aggregator Services	Solaire	100%	0%	(IG)	(NC)
Kozani Energy Solar	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
POLYZEIKA ENERGY SOLAR	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaloniki Energy Solar Μονοτοποσωτη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
Thessaly Energy Solar Μονοτοποσωτη	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
THETIDIO ENERGY SOLAR SINGLE MEMBER	Solaire	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Hong Kong</b>					
Akuo Energy Indonesia Limited	Holding	99%	99%	(IG)	(IG)
<b>Indonésie</b>					
PT Akuo Energy Indonesia	Holding	99%	99%	(IG)	(IG)
Pt, Aceh Energi Eoliana	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Andalas Tirta Energi	Hydro	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Java Energi Eoliana	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Java Energi Saterasna	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Pt, Majene Energi Bayu	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Semesta Energi Bayu	Eolien	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Jamaïque</b>					
Akuo Energy Jamaica Limited	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Kosovo</b>					
Cicavica Wind Farm 1	Eolien	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Luxembourg</b>					
Akuo Energy Africa	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Central Europe	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Energy International	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Solutions	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Dnepro Buzky Holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
Ogorje Green	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Mali</b>					
Akuo Energy Solutions Mali	Services	100%	100%	(IG)	(IG)
Akuo Kita Solar	Solaire	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Mali Services	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Maurice</b>					
Akuo Austral (Mauritius) LTD	Holdco	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy (Mauritius) LTD	Solaire	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Akuo Energy Solution (Mauritius) LTD	Services	50%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Mongolie</b>					
Akuo Steppe Energy	Holding	0%	100%	(NC)	(IG)
<b>Monté negro</b>					
Krnovo Green Energy	Eolien	46%	46%	(IG)	(IG)
Krnovo Holdco	Holdco	90%	90%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

Entités	Technologie	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2023	Pourcentage d'intérêt au 31/12/2022	Méthode d'intégration 2023	Méthode d'intégration 2022
<b>Nouvelle Zélande</b>					
Akuo Energy New Zealand	Holding	97%	0%	(IG)	(NC)
<b>Nouvelle-Calédonie</b>					
Agrinerie de Ouaco	Solaire	51%	51%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Nouvelle Calédonie	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
Focla	Solaire	49%	49%	(MEQ)	(MEQ)
Kwita Wije	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
<b>Pérou</b>					
Akuo Peru	Holding	100%	100%	(IG)	(IG)
<b>Pologne</b>					
Akuo Energy Polska	Holding	100%	98%	(IG)	(IG)
Perfect Wind Polska	Holding	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Energia Wiatrowa Strzelce	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Energy Park 44	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
Wind Park Alfa	Eolien	51%	50%	(MEQ)	(MEQ)
<b>Portugal</b>					
Akuo Renovaveis Portugal II, LDA	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Akuo Services Portugal	Services	90%	0%	(IG)	(NC)
Amargilha Unipessoal Lda	Solaire	90%	80%	(IG)	(IG)
Everest Green Portfolio, LDA	Holdco	93%	0%	(IG)	(NC)
Himalaya Portfolio	Holding	90%	80%	(IG)	(IG)
Revendosol Unipessoal Lda	Solaire	90%	80%	(IG)	(IG)
SOBREPOLV, UNIPessoal LDA	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
SOBRESANTAS, UNIPessoal, LDA	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Solstido Unipessoal Lda	Solaire	93%	80%	(IG)	(IG)
TARRO Lda	Solaire	90%	0%	(IG)	(NC)
<b>République Dominicaine</b>					
Akuo Dominicana Servicios	Services	90%	89%	(IG)	(IG)
Akuo Energy Dominicana	Holdco	46%	46%	(IG)	(IG)
Akuo Holdco	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
Icare	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
Matrisol	Solaire	46%	46%	(IG)	(IG)
Parques Eolicos De l Caribe	Eolien	46%	46%	(IG)	(IG)
Phinie & CO Development	Solaire	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Serbie</b>					
Basaid Wind Doo Beograd-Stari Grad	Eolien	45%	45%	(MEQ)	(MEQ)
Matrix Power	Eolien	90%	63%	(IG)	(IG)
<b>Spain</b>					
Akuo Renovables España	Holding	95%	95%	(IG)	(IG)
Figsel Trade	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
Saresun Trespuntas	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
Tregmul Trade	Solaire	95%	95%	(IG)	(IG)
<b>Ukraine</b>					
Akuo Energy Ukraine Services	Holding	90%	90%	(IG)	(IG)
<b>Uruguay</b>					
Akuo Energy Uruguay Development Services	Services	97%	97%	(IG)	(IG)
Generacion Eolica Minas	Eolien	55%	55%	(IG)	(IG)
Glymont	Eolien	55%	55%	(IG)	(IG)
Mieczina	Holdco	55%	55%	(IG)	(IG)
Polesine	Eolien	58%	58%	(IG)	(IG)
Trammel	Services	97%	97%	(IG)	(IG)

NC= Non consolidé

#### Annexe IV

##### **Résultat des cinq derniers exercices du Groupe Akuo**

Exercice	Résultat de la période	Résultat net attribuable aux propriétaires de la société
31/12/2019	-39 463 milliers d'€	-33 982 milliers d'€
31/12/2020	-24 203 milliers d'€	-23 245 milliers d'€
31/12/2021	4 483 milliers d'€	3 355 milliers d'€
31/12/2022	-518 milliers d'€	-5 690 milliers d'€
31/12/2023	-46 651 milliers d'€	-57 237 milliers d'€